

PROJET DE SERVICE DE L'UNITE « MARINE »



Association
Arpeje
Accompagnement à la Réalisation du Projet
Educatif pour le Jeune et l'Enfant

2023 - 2027

Table des matières

1^{ère} partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

_Toc144210180

1. Présentation générale de l'association	6
1.1. Historique.....	6
1.2. Mission et Valeurs de l'association	6
1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins	6
1.2.2. Les valeurs de l'Association	7
1.3. Contexte réglementaire et institutionnel.....	9
1.3.1. Le cadre juridique.....	9
1.3.2. Le cadre réglementaire.....	10
1.3.3. Le cadre institutionnel.....	11
2. Présentation générale de l'offre de service	12
3. La nature de l'offre de service et son organisation	13
3.1. Principes fondamentaux.....	13
3.2. Les prestations transversales aux différents services.....	17

2^{ème} partie - L'unité éducative MARINE

1. Le public accueilli sur l'unité.....	21
1.1 Origines des demandes d'admission.....	22
1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49 (notamment depuis un département extérieur) ...	22
1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial	23
1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies.....	24
1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des mineurs accueillis et de leurs manifestations au quotidien.....	24
1.2.2. La spécificité de l'unité MARINE	26
1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine	27
1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux.....	28
2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)	34
2.1. Description des locaux et de leurs aménagements.....	34
2.2. Ressources propres à l'unité.....	35
2.2.1. Ressources humaines	35
2.2.2. Organisation	35
2.2.3. Penser ensemble	37
3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre	38
3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation.....	38

3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement	40
3.1.2. La chambre : un espace personnel personnalisable	41
3.1.3. Vie personnelle quotidienne dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité	41
3.2. Les modalités de prise en charge collective	42
3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs	42
3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective	42
3.2.3. Les activités collectives	43
3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective.....	44
3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective	45
3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives.....	45
3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux.....	46
3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale.....	46
3.3.2. Les entretiens médiatisés avec les familles	47
3.4.1 Accompagner le processus de métabolisation des motifs du placement	48
3.4.2. Notre logique d'accompagnement et nos postures éducatives.....	48
4. Le travail pluridisciplinaire	50
4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel	50
4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge	52
4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants.....	52
4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels.....	53
5. L'organisation du partenariat, des coopérations et du réseau	54
5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien.....	55
5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune	56
5.2.1 À l'externe	56
5.2.2. À l'interne.....	57
6. Soutenir le parcours scolaire	58
6.1 Le soutien scolaire en interne/ bénévole et étudiant.....	58
6.3. Explorer d'autres environnements géographiques	61
7. Le processus de sortie	62
8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes	63
8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical pour les enfants confiés.....	63
8.2. Renforcer nos modalités de soutien scolaire : une préoccupation affirmée.....	64
8.3. Amplifier notre réseau de lieux ressources.....	65
Conclusion.....	66

PRÉAMBULE

Outre la réponse initiale à une obligation légale et réglementaire, un Projet de service représente le document de référence émanant du projet associatif qui permet d'identifier les missions, les activités, ainsi que l'environnement local et institutionnel dans lequel il s'exerce pour les cinq années à venir.

Véritables supports de communication et d'information pour les usagers, les familles, les partenaires, chacun des projets de service d'ARPEJE 49 s'adresse aussi aux autorités de contrôle, aux financeurs et aux prescripteurs ayant autorité à pouvoir orienter des jeunes en Protection de l'Enfance vers une unité éducative spécifique de notre établissement. Il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure, qui garantissent le respect des droits des usagers.

Enfin, authentique outil de management et de pilotage des équipes pluridisciplinaires, chaque projet de service incarne l'identité même de la structure. Il est distinctement destiné à informer son lecteur sur l'activité mise en place en son sein, dans l'objectif de répondre aux besoins d'adaptation de l'offre d'accueil d'une part, mais également de faire évoluer les pratiques professionnelles en œuvre, d'autre part.

Chaque projet de service donne sens au déploiement des missions investies et valorise la reconnaissance des actions menées par les professionnels. Fédératrice pour les salariés, cette promotion contribue au développement de leur sentiment d'appartenance et à la mobilisation de leurs compétences sur les objectifs à atteindre, notamment en matière de qualité des prestations.

Les missions investies par l'association ARPEJE 49 consistant à prendre acte de situations spécifiques à chaque enfant pour le conduire sur le chemin de la résilience, il s'agira de renforcer ses potentialités et ses compétences, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses talents.

C'est à ce titre que nos projets de service assurent une articulation entre les différentes unités éducatives, avec le souci d'assurer avec cohérence une continuité éducative dans les apprentissages et les réponses à apporter aux besoins de prises en charge.

Pour l'établissement La RIVE BLEUE, Maison d'enfants à caractère social composée de plusieurs unités éducatives, cette préoccupation est d'autant plus vraie que les professionnels interviennent auprès d'enfants et d'adolescents de 3 à 18 ans et plus et accueillent à ce titre des tranches d'âges fort différentes.

Il importe donc que ce document décrive de manière opérationnelle les interventions éducatives développées au quotidien dans chaque unité. Il se doit d'apporter une lisibilité suffisante sur le sens qui conduit les actions, leurs modalités de mise en œuvre, les objectifs poursuivis par le service et qu'il définisse clairement le cadre de travail et les fonctions de chacun des professionnels.

Le projet de service sert également de référence aux projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune accueilli et fait état des actes éducatifs et thérapeutiques posés tout au long des divers accompagnements assurés au quotidien.

L'action du service reposant sur une position d'équipe pluridisciplinaire, que chacun s'approprie dans une démarche de construction partagée (interdisciplinarité), l'élaboration de ce projet de service s'est inscrite dans une démarche participative avec, comme ambition complémentaire, celle d'implémenter dans un second temps les éléments d'informations à faire figurer au sein du projet global d'établissement La RIVE BLEUE, précédemment rédigé en 2019.

Projet de service - Unité MARINE

La rédaction du présent projet de service de l'unité **MARINE** a été travaillée selon une méthodologie de projet, en référence étroite avec les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (dont les missions ont été reprises par la Haute Autorité de Santé depuis le 1er Avril 2018).

Sous la supervision de l'équipe de direction, avec le souhait d'impliquer un maximum d'acteurs pour son élaboration, plusieurs réunions ont été organisées et animées sur plusieurs mois par les cheffes de service des unités, en présence notamment de Maîtresses de maison.

La mise en œuvre de la démarche a été supervisée par le comité de Direction (CoDir), constituée des professionnels suivants :

- Le directeur général de l'association
- Les cheffes de service de chacune des unités
- Les psychologues de l'établissement
- La responsable qualité de l'association

À ces temps, se sont ajoutées des réunions de travail pour finaliser le contenu et coordonner la formalisation de ce projet.

Enfin, dans sa version finale, ce projet de service a été présenté aux membres du Conseil d'administration pour validation le 31/08/2023.

1^{ère} Partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

1. Présentation générale de l'association

ARPEJE 49, « Accompagnement à la Réalisation du Projet éducatif pour le Jeune et l'Enfant » est une association sans but lucratif, de type Loi 1901, reconnue d'intérêt général

L'Association se donne pour finalité d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui, en raison des difficultés traversées au sein de leur situation familiale, nécessitent une intervention de protection, du soin, un soutien à leur éducation, un accompagnement à leur socialisation et une adaptation à la vie quotidienne.

1.1. Historique

ARPEJE 49 puise ses racines dans l'histoire de la ville d'Angers, au cours du 19^e siècle, dans des missions d'accueil et de protection d'orphelins et de jeunes filles, en situation d'abandon et de détresse.

Elle regroupait jusqu'en 2019, deux Maisons d'Enfants à Caractère social qui fondent leur identité dans les préoccupations, initialement congréganistes, de valeurs chrétiennes, de charité et de compassion.

Historiquement, ce sont, d'une part, les sœurs de Saint Vincent de Paul et celles de la Congrégation de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, d'autre part, qui ont ouvert deux établissements, respectivement en 1829 et 1849, dans l'objectif originel de remplir des missions d'assistance, consistant à prendre une part active à la protection et à l'éducation des mineurs accueillis.

En 1991, l'Association laïque du Foyer d'Ambray reprend la gestion des foyers de l'établissement Tournemine, antérieurement géré par la Congrégation du Bon Pasteur.

Les établissements « TOURNEMINE » et « La RIVE BLEUE » se rejoindront pour former l'Association AMBRAY TOURNEMINE qui, en 2011, est devenue **ARPEJE 49**, toujours en qualité d'association laïque.

En janvier 2015, suite au départ en retraite de son prédécesseur, Monsieur Maurice HERBETTE, Monsieur Alain GROYER est nommé Directeur général par le Conseil d'administration de l'Association.

C'est en 2019 que l'établissement « TOURNEMINE » fermera ses portes pour fusionner avec l'établissement « La RIVE BLEUE » tel que nous le connaissons aujourd'hui.

1.2. Mission et Valeurs de l'association

1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins

Les missions de l'Association consistent à prendre acte des situations spécifiques à chaque enfant, pour le conduire sur le chemin de la résilience, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses aptitudes et renforcer ses potentialités et ses compétences.

Les actions de protection, de soutien et d'accompagnement éducatif que l'Association ARPEJE 49 met en œuvre s'entendent comme une mission provisoire, parfois de suppléance, sans chercher à se substituer aux compétences parentales, en relai auprès des familles, dans le but de permettre aux parents de devenir ou redevenir un jour acteurs premiers dans l'éducation et le soutien de leurs enfants.

Ainsi, notre projet d'établissement et plus précisément ici le projet de service de l'unité **MARINE**, visent une posture éducative et professionnelle qui doit nourrir la cohérence entre les différents services, tant du point de vue des pratiques que des outils et des procédures.

Ils s'inscrivent dans une convergence entre des valeurs, les pratiques des professionnels et le cadre réglementaire et législatif en vigueur.

Les dispositifs proposés par l'établissement aux jeunes en difficulté sont une réponse à une double évolution : celle de la population accueillie, avec la visée de pouvoir toujours adapter nos prises en charge aux besoins émergents, et l'évolution législative et réglementaire du secteur, qui ces dernières années sont venue diversifier les modes de réponses possibles au public que nous accueillons, en même temps qu'elle nous oblige à nous questionner sur la qualité de nos prises en charge.

1.2.2. Les valeurs de l'Association

❖ **Humanisme et respect**

Les actions menées, faites d'un lien permanent entre engagement de bénévolat actif et professionnalisme, a orienté progressivement la réflexion de la gouvernance associative et renforcé son identité.

Les valeurs de présence à autrui, d'aide et de soutien, de respect de la personne dans son intégrité et d'encouragement du jeune à développer ses propres talents sont transposées dans la politique managériale de l'association, ainsi que dans toutes les sphères organisationnelles de chacun des services.

L'ensemble de ces valeurs éthiques s'appliquent à toutes les forces vives de l'association, dans chaque contexte professionnel inscrit dans la relation à autrui, sans exhaustive.

- Dans sa citoyenneté : la reconnaissance de ses droits et devoirs, ainsi que l'accès aux structures de droit commun doivent être garantis, au moyen d'un apprentissage de la liberté et de la responsabilité, dans le respect de la loi.
- Dans son appartenance à un contexte familial : le rôle et l'importance de la famille doivent être pris en compte dans la construction et l'accompagnement du projet de la personne accueillie.
- Par la reconnaissance de ses potentialités : en l'assurant d'un regard positif qui accepte ses limites, ses échecs, son rythme d'apprentissage.
- Dans les rapports aux autres : enfants, jeunes, familles, salariés, partenaires – l'humanisme de nos professionnels est avant tout présent par un comportement de tolérance, d'écoute et de disponibilité, devant conduire à participer à l'épanouissement de chacun de ceux que nous accueillons et que nous côtoyons.

Riche d'un passé séculaire, fortifié par sa capacité à évoluer, l'établissement **La RIVE BLEUE** souhaite réaffirmer, s'il en était besoin, les valeurs défendues par l'association depuis sa création :

❖ **Solidarité et Partage**

En accueillant au quotidien les enfants et les jeunes au centre des préoccupations des professionnels, nous répondons à notre démarche éthique, à notre mission de protection de l'enfance en termes de soutien et de suppléance familiale.

Un accompagnement approprié tout au long du parcours des jeunes doit permettre de développer chez chacun d'entre eux la conscience de leur valeur personnelle et leur capacité à devenir autonome.

❖ **Professionnalisme et Engagement**

Avec le souci d'améliorer en permanence leur pratique, chacun des professionnels met son savoir-faire et son engagement au service des enfants, des jeunes, de leur famille et des partenaires avec inventivité, réactivité, adaptabilité et rigueur. Notre Association favorise la transversalité, les échanges sur les pratiques et engage chacun à s'inspirer de l'expérience des autres.

❖ **Dynamisme et Créativité**

Pour s'adapter à un environnement en constante mutation, il convient de faire évoluer les pratiques et d'offrir une diversité d'accueil des jeunes. Il est donc nécessaire faire preuve d'anticipation, de créativité, de mobiliser les initiatives, d'imaginer, innover et agir pour répondre aux besoins du moment et de placer l'énergie mobilisée au service des jeunes et des enfants.

❖ **Le maintien des liens au sein des fratries**

Lorsque le contexte familial se trouve être très dégradé, les enfants d'une même famille font chacun parfois l'objet d'un placement. Le maintien des liens entre frères et sœurs devient alors un objectif à considérer dans la prise en charge.

Il est mentionné dans le document individuel de prise en charge (DIPC), lorsque les conditions d'accueil ne permettent pas le maintien dans la même unité de vie.

La mise en application du projet personnalisé d'accompagnement va alors permettre d'organiser les modalités de maintien des liens.

La RIVE BLEUE, doté de chambres doubles au regard des besoins concernant les tranches d'âges plus jeunes, accueille de nombreuses fratries. La diversité des modes de prise en charge sur les autres unités permet également d'accueillir des fratries et les rencontres s'effectuent sur demande ou à l'initiative de tel ou tel éducateur. Il arrive par ailleurs fréquemment que des fratries soient réparties entre différents dispositifs : accueil familial, Foyer départemental, accueil d'urgence ou en milieu ouvert.

Les liens entre frères et sœurs peuvent aussi s'organiser à l'extérieur, avec le support d'activités et de jeux proposés pour faciliter les échanges.

❖ **Le respect du principe de laïcité**

La loi du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des professionnels a inscrit, parmi les obligations, le respect du principe de laïcité et son corollaire l'obligation de neutralité dans les projets éducatifs des structures socio-éducatives. Elle rappelle que le professionnel doit exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Il doit aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité.

Ces obligations s'imposent à tous les salariés de l'association, quel que soit leur statut.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les professionnels ne doivent pas manifester leurs convictions religieuses. En outre, ils se doivent de traiter de façon égale tous les usagers, quelle que soit leur appartenance religieuse.

Les usagers sont, quant à eux, libres de manifester leurs opinions et leurs convictions religieuses.

En référence à ces principes, l'établissement précise les obligations de neutralité des professionnels et les droits relatifs aux usagers dans la limite du bon fonctionnement du service. Enfin, pour faciliter la restauration collective, seul le repas de substitution est proposé.

❖ **La mixité et l'égalité de droit au sein de chaque unité**

Souvent appréhendée en structure collective, la mixité interroge les pratiques. La question transversale commune à toute interrogation en matière de cohabitation mixte concerne le plus souvent les notions d'affectivité et de sexualité. Les jeunes qui n'ont jamais connu la mixité en institution peuvent se questionner davantage et la capacité de vivre-ensemble n'est pas nécessairement acquise.

Le respect de l'altérité est pourtant fondamental et peut se développer à travers l'ouverture à la mixité. Elle permet de renforcer le respect mutuel et d'enrichir la vision du collectif.

Réunir les deux sexes au sein d'une même communauté permet d'intégrer la réalité des familles et de l'école et, d'expérience, nous pouvons constater que la valeur de l'égalité entre les filles et les garçons est ainsi mieux intégrée dans les mentalités.

Au sein de l'établissement, les professionnels travaillent sur la responsabilisation des jeunes, l'établissement devant offrir un cadre de vie sécurisant pour ses usagers. Les adolescents sont notamment amenés à être acteurs de leur parcours au sein de l'institution, à s'occuper de leur espace de vie et à participer à la réflexion autour des projets de leur unité de vie. À l'image de la société, la mixité représente un facteur non négligeable en matière d'insertion pour l'ensemble des usagers.

Accueillir la mixité permet donc de travailler sur cette responsabilisation et, même en matière de désir, au-delà des seuls interdits, il importe d'offrir aux jeunes des chemins positifs de construction qui passent par un certain nombre de réflexions à mener dans l'institution et les espaces de parole.

En termes de prévention, l'établissement doit pouvoir assurer la sécurité et la protection de ses usagers, avec une attention particulière portée auprès des jeunes plus fragiles en repérant les éventuels comportements inadaptés dans la relation à autrui.

C'est la raison pour laquelle des actions d'animation et de sensibilisation sont régulièrement effectuées en interne, en partenariat avec le Centre Flora Tristan du CHU d'Angers ainsi qu'avec le Planning familial.

La mixité en MECS ne s'improvise donc pas et un certain nombre de préalables est nécessaire : le recrutement et la formation des professionnels, l'équilibre dans les effectifs garçons/filles, l'analyse des profils des jeunes, le contexte architectural et l'organisation espace/temps de la vie quotidienne.

Enfin, en l'absence de toute discrimination entre les individus, chacun est en droit d'être traité de manière identique dans ses conditions d'existence. Ce principe d'égalité de droit ne signifie pas que les réponses apportées par l'ensemble des professionnels soient identiques, mais qu'elles soient « adaptées » à la situation et à la demande de chaque usager et qu'elle favorise tout un chacun dans son accès aux ressources socialement valorisées.

1.3. Contexte réglementaire et institutionnel

1.3.1. Le cadre juridique

L'action du service et les prestations déployées sont encadrées par les lois relatives à la protection de l'enfance et à la réforme de l'action sociale et médico-sociale.

Concernant la protection de l'enfance, la loi du 5 mars 2007 poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

Au sein de l'établissement, la diversité des modes de prises en charge répond aux dispositions de cette loi phare. La loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016 rénove le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance et elle permet de franchir une nouvelle étape dans une réforme affirmant d'une part la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, et d'autre part le rôle de l'État dans la protection des enfants les plus vulnérables.

Ces avancées se traduisent dès l'article premier de la loi par une nouvelle définition de la protection de l'enfance, centrée sur la prise en compte des besoins de l'enfant et par la création du Conseil national de la protection de l'enfance, instance de pilotage placée auprès du Premier ministre. (Référence site du Ministère des Solidarités et de la Santé, parution du 30 mai 2017).

L'obligation d'un projet pour l'enfant qui réponde aux besoins de l'enfant est réaffirmée et le DIPC doit être une déclinaison de ce projet.

La démarche de personnalisation de l'accompagnement permet d'aboutir au projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant, convenu et signé par les parties prenantes (l'enfant, l'équipe psychoéducative, les parents). Ce document contractuel qui s'attache à répondre aux besoins de l'enfant et à accompagner son autonomie représente la traduction concrète de son projet de prise en charge.

Concernant la loi relative à la réforme de l'action sociale et médico-sociale, l'usage des outils d'information et de valorisation des droits est instauré dans les pratiques.

Toutes les unités éducatives disposent d'un livret d'accueil et mettent en œuvre les DIPC ou contrat de séjour. Enfin, pour associer les enfants à la vie du service, un Conseil de la Vie Sociale, composé de 12 enfants et adolescents, est installé. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

1.3.2. Le cadre réglementaire

Article 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles Il précise que les missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance consistent notamment à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale qui peuvent être confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal. L'article L.223-2 du C.A.S.F. prévoit à ce titre « qu'aucune décision sur le principe ou sur les modalités de l'admission dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ne peut être prise sans l'accord écrit du représentant légal du mineur ».

Pour l'accomplissement de ses missions, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance peut faire appel à des organismes privés habilités (tels que des associations).

Article 222-5 du CASF

Il précise que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance prend en charge, sur décision du Président du Conseil Départemental, les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel.

Article 371-1 du Code civil

Sur l'exercice de l'autorité parentale, il est signifié : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant afin de le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité. »

Dans le cadre de l'accueil provisoire, les parents conservent intégralement l'exercice de l'autorité parentale.

Dans le cadre d'un placement en Assistance éducative, les parents continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. Toutefois, en cas de difficulté particulière à pouvoir associer les représentants légaux à certaines décisions, une Délégation parentale partielle peut être prononcée.

Dans ce sens, nous soutenons la place des parents, notamment dans le lien avec la scolarité de leur enfant ainsi que dans notre approche des notions de substitution et de suppléance sur l'ensemble des services.

1.3.3. Le cadre institutionnel

Le compte rendu d'évaluation externe de la MECS « La RIVE BLEUE » a été réalisé sur la période de mars à avril 2018, par le Cabinet BLEU SOCIAL et transmis auprès du Conseil Départemental le 29 mai 2018.

L'autorisation et l'habilitation ont été renouvelées par le Conseil départemental de Maine-et-Loire et portent sur une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2020, soit une validité jusqu'au 31 décembre 2035.

Le prix de journée, fixé dans l'arrêté de tarification, est repris chaque année par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire sur présentation du budget prévisionnel.

Des conventions d'accueil sont établies avec les départements prescripteurs, elles contiennent l'ensemble des renseignements nécessaires au bon déroulement de l'accueil de chaque jeune et permettent de cadrer l'organisation et les conditions de financement de chacune des prises en charge. Sur les 71 places habilitées en assistance éducative, 57 sont réparties actuellement sur des unités éducatives mixtes, de taille moyenne, dédiées à des tranches d'âge de mineurs de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs, hébergés sur plusieurs sites et logements diffus, répartis comme suit :

- 38 places d'accueil collectif mixte, réparties en unités de 8 à 10 lits au maximum
- 5 places en studios individuels à l'interne
- 2 x 6 places en petits collectifs extérieurs (2 pavillons)
- 3 à 4 places en service extérieur, en appartements ou Foyers de jeunes travailleurs, pour accueillir des jeunes sur la tranche d'âge 17 - 21 ans

Doté d'un plan d'amélioration en continu de la qualité, l'établissement s'est engagé dans un processus d'action visant à améliorer son organisation, son fonctionnement et veiller à la qualité de ses prestations.

Le plan d'action reprend plusieurs préconisations dans le domaine du management et de la stratégie, de la gestion des ressources humaines, de la personnalisation de l'accompagnement, de la démarche qualité, de la gestion des risques, du droit et de la participation des usagers et de leur famille, de la bienveillance et des infrastructures et des équipements.

2. Présentation générale de l'offre de service

L'Association **ARPEJE 49** s'est donnée pour objet d'accueillir des mineurs à partir de l'âge de 3 ans et des jeunes adultes jusqu'à 21 ans relevant du dispositif de la Protection de l'Enfance. Cette mission fait l'objet d'une reconnaissance légale par les financeurs qui permet à l'Association de recevoir un prix de journée pour mener à bien sa mission.

La Maison d'Enfants à Caractère Social La RIVE BLEUE, structure privée gérée par l'association, est un établissement social, spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Il fonctionne en internat, chaque jour de l'année, 24h/24h (veilles de nuit et astreinte comprises) et a pour mission de protéger, d'éduquer et d'accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre d'une prise en charge globale en hébergement. Les jeunes sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

Les jeunes accueillis dans l'établissement connaissent des situations familiales marquées de difficultés sociales importantes. De multiples raisons, parfois associées, concourent à ce qu'un mineur en danger soit concerné par une mesure de placement au titre de sa protection et se voit possiblement orienté dans des Maisons d'enfants à Caractère social comme la nôtre.

Les placements ont notamment lieu dans les cas de violence familiale (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problèmes d'addictions diverses (alcoolisme, toxicomanie), de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, ou même d'isolement en France d'un mineur étranger...

Au regard de ces problématiques, les unités éducatives d'ARPEJE 49, au sein de l'établissement la RIVE BLEUE, s'engagent à :

- **Protéger**, par une distanciation physique momentanée ou plus durable du milieu familial, modulable selon les besoins et l'intérêt de l'enfant. Cette vigilance, préparée en amont et soutenue tout au long du placement, est destinée à garantir une prise en charge sécurisée de qualité, en cohérence avec le parcours de chaque situation.
- **Recueillir**, en mettant à disposition de l'enfant et de l'adolescent un cadre et des conditions de vie favorables à son développement et à son épanouissement.
- **Éduquer**, par la mise en œuvre d'un projet personnalisé, favorisant le développement physique, affectif, intellectuel et social, ainsi que les accès aux apprentissages et le dépassement des difficultés personnelles.
- **Accompagner** les parents et mobiliser leurs ressources

familiales, lorsque la situation individuelle le permet, dans l'objectif de développer leurs

compétences éducatives et les aider à en acquérir de nouvelles.

Dans notre établissement, les enfants et les adolescents se voient donc incités à exercer progressivement des responsabilités à la mesure de leur maturité et de leurs capacités. Cet apprentissage progressif de la citoyenneté se construit chaque jour, au travers des actes de la vie quotidienne, des relations familiales et sociales.

ARPEJE 49 proclame à ce titre la responsabilité des adultes dans l'éducation des jeunes, nécessitant d'alimenter auprès d'eux une ambition fondée à la fois sur des droits et sur des devoirs. Au cœur des missions de l'association, nos actions en faveur de l'enfant et de l'adolescent cherchent également à associer, chaque fois que possible, les détenteurs de l'autorité parentale.

Ils doivent pouvoir trouver conseil et reconnaissance de leurs compétences dans cet environnement transitoire pour leurs enfants, quelles que soient les situations de fragilité auxquelles ils sont exposés.

Ces réalités nécessitent alors d'accorder une confiance dans les possibilités parfois peu visibles des jeunes et de leur famille, afin que chacun puisse s'épanouir personnellement et socialement.

3. La nature de l'offre de service et son organisation

3.1. Principes fondamentaux

La formalisation de nos principes d'intervention a pour objectif premier d'explicitier nos pratiques professionnelles en usage dans le service, de définir les valeurs associatives qui guident l'accompagnement et de réaffirmer les droits des usagers, entendus comme principaux interlocuteurs et acteurs de leur projet de vie.

Pour renforcer l'efficacité du temps de la protection et adapter l'offre de prise en charge aux besoins repérés, les objectifs poursuivis répondent aux enjeux identifiés par les départements prescripteurs, en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles et aux valeurs éthiques défendues par l'Association, afin d'apporter aux jeunes confiés un soutien éducatif et psychologique, ainsi qu'une aide et une assistance matérielle.

L'offre de service s'adresse à des mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs. En effet, en vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent aller jusqu'à 21 ans.

La structure s'appuie sur 6 unités qui offrent des modes différents de prise en charge, au regard des tranches d'âges déterminées.

La diversité des modes de prise en charge et le rayonnement du l'établissement auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire en font une structure complète fortement sollicitée au regard des besoins de prise en charge

En cohérence avec les principes fondamentaux défendus et mis en œuvre par l'Association **ARPEJE 49**, une prise en charge pluridisciplinaire est établie, ajustée et réévaluée selon un plan d'accompagnement personnalisé pour chaque enfant et adolescent.

Elle se déploie autour des plusieurs axes, spécifiques et complémentaires :

- **Garantir et structurer** une offre d'accompagnement coordonnée, bienveillante et souple, en adéquation avec les besoins de protection et de soutien au franchissement sécurisé des étapes clefs de la vie de l'enfant et de l'adolescent
- **Accueillir** la mixité dans le respect de l'intégrité et de l'intimité de chacun, par l'usage d'espaces préservés (par exemple, salles de bain non mixtes ; chambres individuelles...) ; une vigilance en continu autour des interactions entre pairs (de jour, comme de nuit) et un accompagnement éthique spécifique autour du respect de son image et l'intégration des notions relatives aux relations affectives et sexuelles du sujet au cœur du « vivre ensemble »
- **Recevoir** les fratries, chaque fois que la préservation des liens fraternels présente une opportunité de :
 - Soutenir positivement le développement psychique et affectif des enfants accueillis
 - Participer à leur résilience individuelle
 - Contribuer à faciliter leur acceptation de la mesure de placement
 - Répondre à leur besoin d'attachement

Les modalités d'organisation permettront aux fratries, lorsque cela répond aux besoins des enfants qui les composent, de vivre ensemble au quotidien, lorsque les tranches d'âge sont compatibles sur une même unité éducative.

Pour les plus âgés, des temps de rencontre à l'interne (autour de repas, d'activités conviviales, de sorties communes, de temps partagés) seront dédiés.

Il importe de préciser que les observations cliniques pluridisciplinaires, les indications des magistrats et les échanges auprès de l'ASE permettent d'apprécier chaque situation au cas par cas et alimentent les modalités de prise en charge individuelles au sein de chaque fratrie.

- **Garantir** le « prendre soin » par un accès et un accompagnement à la préservation de la santé, l'application de règles d'hygiène individuelles et collectives, la promotion d'une alimentation

saine et d'activités physiques régulières, l'accès aux soins (physiologiques et psychiques) et le suivi médical systématique et renforcé, en lien avec le bilan santé d'entrée proposé.

Un travail partenarial est entretenu avec des services de soins et d'autres établissements et services médicosociaux, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants
 - Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire mobile (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques
 - Aides psychoéducatives individualisées, auprès des psychologues de l'établissement (au nombre de deux)
 - Soins ambulatoires psychothérapeutiques avec le concours des services de pédiatrie ou de psychiatrie adulte pour les + de 16 ans (CHU d'Angers ; CMPP Françoise DOLTO ; CESAME ou tout autre clinique psychiatrique adaptée aux situations).
- **Construire et coordonner** des prises en charge personnalisées et progressives, au bénéfice de parcours individuels, ajustés aux besoins et aux aspirations des jeunes
 - **Evaluer** régulièrement, par une approche interdisciplinaire, la situation de chaque mineur pour rechercher et coordonner tous les moyens d'inclusion sociale possibles et les adapter aux modalités de mise en œuvre de son projet personnalisé
 - **Soutenir** la scolarité par l'intermédiaire de bénévoles ou de professionnel (une recherche de financements, aux fins d'amplifier les moyens à disposition, est en cours).

Nous proposerons également une réponse à la déscolarisation des jeunes confiés grâce à des ratios d'accompagnement en journée suffisants et d'un programme d'activités visant à soutenir leur développement et à participer à leur remobilisation

- **Satisfaire** aux besoins de formation (scolaire et professionnelle), d'émancipation personnelle (culturelle et sportive) et d'intégration sociale (développement de l'autonomie, apprentissage des codes sociaux, exercice de la citoyenneté, accès à l'emploi) des jeunes accueillis.

Outre la volonté d'accompagner l'insertion des jeunes dans un avenir socioprofessionnel concret, **ARPEJE 49** souhaite promouvoir les conditions de leur accès à la formation, à l'expérimentation professionnelle et amplifier les moyens de leur intégration dans des environnements culturels et sportifs, notamment par le recours à des réseaux partenariaux d'entreprises privées

- **Réaffirmer** le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours. L’ambition est de donner les moyens à chaque jeune, au regard de sa maturité, de trouver, d’évaluer et d’utiliser ses propres ressources afin de prendre des décisions éclairées et d’intégrer les conséquences de ses choix durant sa prise en charge.
- **Respecter** l’exercice de l’autorité parentale délimitée par le cadre de chaque mesure en :
 - Inscrivant notre action en considération du cadre légal et réglementaire
 - Rappelant chaque fois que nécessaire à l’enfant la place et le rôle de ses parents
 - Préservant les prérogatives qui relèvent du champ d’exercice de l’autorité parentale (information, sollicitation, prise en compte de certaines décisions (notamment en matière de scolarité, de santé, de participation matérielle ...))
 - Associant les familles dans l’élaboration et la mise en œuvre effective du projet personnalisé d’accompagnement de leur enfant
 - Favorisant l’expression de leurs observations et en les amenant à s’inscrire dans une dynamique de co-construction du projet, auprès des équipes éducatives
- **Accompagner et préserver** chaque fois que possible les liens familiaux : les familles se verront proposer des espaces conviviaux au sein de locaux dédiés à l’accueil ponctuel des familles et nous proposerons notamment un service de visites en présence d’un tiers (à l’image des prestations présentement réalisées)
- **Promouvoir** la participation des mineurs et leurs familles à la vie de l’établissement : en assurant l’effectivité de la participation des mineurs et majeurs accueillis et leurs familles par la formalisation de temps dédiés, notamment au travers de l’activité exercée par le Conseil de la vie sociale
- **Développer** une culture de la qualité et de la pertinence des interventions par :
 - Le développement d’une démarche continue d’amélioration de la qualité et de la sécurité en cohérence et en concertation avec les services de l’Aide Sociale à l’Enfance et les partenaires
 - Une réactivité et une vigilance face aux signaux d’évolution individuels détectés pouvant survenir au cours de la prise en charge, en cohérence avec la défense des intérêts de chaque enfant et adolescent
- **Consolider** les savoir-faire et faire progresser les compétences des professionnels, par l’actualisation régulière de leurs pratiques, via une politique de formation continue, en accord

avec les caractéristiques des usagers et les enjeux que nécessitent les prises en charge (notamment en s'inspirant de modèles d'intervention déployés à l'étranger)

- **Encourager** les démarches d'exploration de nouveaux supports d'accompagnements éducatifs innovants, au bénéfice de l'épanouissement personnel de chaque enfant et adolescent
- **Adapter** les réponses apportées au public accueilli (tant en termes de rythme que de diversité des modalités d'accompagnement proposées) :
 - Par des prises en charge s'inscrivant dans des espaces et des temporalités diverses (dans et hors de l'établissement) aux moyens :
 - D'accueils partagés, déterminés entre l'internat et auprès de familles ressources (week-end et vacances)
 - D'accueils séquentiels sur des périodes identifiées entre domicile familial et établissement
 - Par le recours à des types d'hébergement et d'accompagnements dédiés :
 - En internat éducatif
 - En dispositif semi-autonome et autonome, pour leur permettre de se confronter à une première expérience de vie en logements individuels ou indépendants
 - Logements semi-autonomes (studios à l'intérieur de l'établissement, Foyers de jeunes travailleurs, internats scolaires) pour de grands mineurs et jeunes majeurs (16^{1/2} ans / 17 ans et +) et pour lesquels la vie en collectivité est moins indiquée.
 - Logements autonomes (appartements individuels en logements diffus)

3.2. Les prestations transversales aux différents services

71 professionnels travaillent au sein de la structure déployée en 6 unités éducatives distinctes.

Les 66,60 équivalents temps plein sont répartis sur les métiers suivants : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur jeunes enfants, maitresse de maison, psychologue, cuisinier, lingère, agent technique, surveillants de nuit, secrétaire, comptable, responsable RH, responsable technique, cadre socio-éducatif, assistante de direction et directeur.

❖ **Un Pôle administratif**

Ce Pôle regroupe le secrétariat des usagers, le service RH, la comptabilité ainsi que la coordinatrice responsable qualité. Les missions de ce service sur son volet administratif sont : la gestion des ressources

humaines, l'actualisation des guides de procédures, la gestion des opérations comptables, le suivi des crédits délégués, la régie, le suivi des dossiers des usagers, l'archivage, le suivi des tableaux d'activité (les effectifs, les notes d'incident, les hospitalisations...).

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ce pôle s'est attaché les services d'une coordinatrice réseau / responsable qualité. Il s'agit d'une nouvelle fonction au sein du service dont l'objectif est d'assurer le relais avec les partenaires dans la cadre de projets mutualisés avec l'association, de piloter la construction technique et administrative des projets de partenariats et de conventionnements et d'assister la direction pour le suivi des indicateurs de qualité.

L'effectif administratif est composé de deux secrétaires auprès des usagers, d'une responsable relations humaines (RH) en charge de l'assistance auprès du directeur et d'une comptable et d'une assistante de Direction.

❖ **Des prestations hôtelières in situ**

– La Restauration :

La restauration des enfants dans l'établissement principal est produite en cuisine collective. La production des repas se fait en liaison froide et chaude pour permettre la livraison des repas sur les unités au déjeuner et au dîner. La cuisine répond aux normes d'hygiène alimentaire HACCP et confectionne une soixantaine de repas par jour.

Le fonctionnement en liaison froide permet de préparer en amont les repas pour couvrir les besoins le soir et une partie du week-end. La continuité du service est ainsi mieux assurée et cela permet aux éducateurs de dégager du temps pour le suivi individualisé dont chaque enfant a besoin.

Elle est sous la responsabilité d'un cuisinier qualifié, diététicien de formation. Un commis de cuisine l'assiste et assure les livraisons sur les unités.

– Les maîtresses de maison :

Sur chacune des unités, des maîtresses de maison interviennent afin d'assurer le suivi des conditions matérielles de la vie des jeunes, en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, de commandes alimentaires et de gestion des repas (sur les unités externes), des stocks de produits ménagers, du linge, du budget et de l'économat.

De par leurs interventions au quotidien, elles participent à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les jeunes accueillis sur l'unité en assurant l'entretien des espaces de vie et de sommeil. Selon l'âge des jeunes accueillis sur l'unité concernée, elles associent les jeunes à certaines tâches afin de les

responsabiliser et favoriser leur apprentissage en termes d'hygiène et de respect des règles de vie en collectivité.

Sur les unités extérieures, de moindre effectif, la maîtresse de maison a un rôle central dans l'accompagnement des adolescents.

En effet, la création d'une ambiance chaleureuse et conviviale participe à la prise en compte de leurs besoins essentiels. Par sa fonction, elle s'appuie sur le quotidien pour soutenir les apprentissages en matière d'hygiène, organiser les tâches ménagères et accompagner leur réalisation. Elle assure également la restauration (composition des menus, achats, prestations culinaires), ces unités extérieures n'étant pas approvisionnées par la cuisine collective.

La maîtresse de maison veille, au travers de la confection des repas, à l'individualisation des besoins diététiques, à l'éveil du goût, au respect de la religion, et aux habitudes alimentaires. En outre, ce support permet d'acquérir des compétences culinaires nécessaires à la construction de l'autonomie des adolescents.

❖ **Le Pôle logistique et technique**

Ce pôle regroupe une partie des services généraux ainsi que la lingerie.

– Les agents techniques :

Le pôle technique a pour mission d'assumer l'entretien et la maintenance des bâtiments, le contrôle et l'entretien des véhicules. Il est composé de trois agents techniques, d'un agent d'entretien

Eu égard à ses missions, ce service a une position importante dans l'organisation de la santé et la sécurité au travail. Le responsable est désigné relais sécurité, car formé régulièrement à la sécurité incendie.

Par ailleurs, le service technique veille à réaliser les réparations suite aux dégradations de la part des usagers.

– Les agents de service intérieur :

Avec, pour finalité de réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces et des locaux, les agents d'entretien interviennent dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, afin d'assurer l'entretien des chambres, des sanitaires, des lieux de circulation, des locaux communs, des bureaux et des espaces d'accueil.

– Entretien du linge :

Une lingerie centrale est en fonction depuis l'ouverture de l'établissement. En liaison fonctionnelle avec les Maîtresses de maison des unités, la lingère assume l'étiquetage, le raccommodage, l'entretien du

linge de bain, des vêtements des enfants les plus jeunes et des tenues professionnelles des cuisiniers, maitresses de maison et agents techniques et d'entretien.

Elle procède également à l'entretien des vêtements professionnels et du linge de collectivité (linge de maison, cuisine) et assure le relais avec la blanchisserie pour l'entretien des draps

Sur les unités des plus grands, les adolescents sont accompagnés à la gestion de leur linge, grâce à une buanderie dédiée par unité.

Le linge plat (draps, housse, couette...) est transporté pour nettoyage à la blanchisserie d'une entreprise d'insertion extérieure.

❖ **Le pôle socio psychologique**

Les deux psychologues ont pour missions principales de concevoir, élaborer et mettre en œuvre les actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte le soin psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires.

Garants d'une analyse clinique des situations, ils participent à l'élaboration et la relecture des projets personnalisés des usagers et impulsent une dynamique de compréhension des situations et de la relation éducative auprès des autres professionnels.

Ils favorisent également la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative et participent à la prise de distance et d'élaboration psychique dans l'exercice professionnel.

Enfin, avec l'accord des usagers et de leurs représentants légaux, ils peuvent être amenés à réaliser des entretiens familiaux psychoéducatifs, dans la cadre de thérapies familiales.

❖ **Le Pôle de nuit**

L'équipe de nuit (surveillants de nuit et médiateurs) a pour mission permanente de garantir la sécurité des personnes accueillies et des biens, garantir les conditions de repos, assurer le relais entre le jour et la nuit et gérer les situations d'urgence et de tension.

Les surveillants de nuit assurent un lien de coordination avec le cadre d'astreinte et sont en interaction directe avec leurs collègues, au premier rang desquels se trouvent les éducateurs et les autres surveillants de nuit (en binôme ou auprès des unités externes).

2^{ème} partie – L'Unité éducative MARINE

1. Le public accueilli sur l'unité

L'unité **Marine** accueille 10 jeunes entre 14 et 17 ans, garçons et filles.

L'adolescence est une période de la vie marquée par d'importants changements physiques, intellectuels et émotionnels, qui représente le passage de l'enfance et l'âge adulte.

L'adolescence ne se caractérise pas uniquement par les changements physiques typiques de cette période, il s'agit d'un moment de la vie rempli de transformations émotionnelles et psychologiques aussi importantes que celles d'ordre physique.

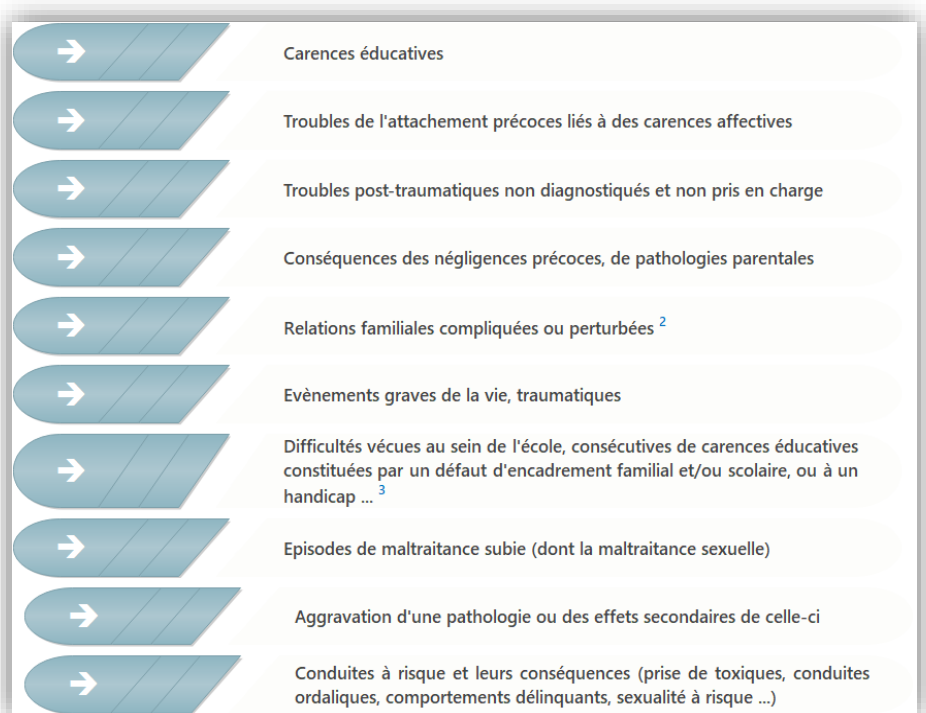
Les adolescents de 14 à 17 ans, même au-delà, se questionnent sur leur identité et ressentent un besoin grandissant d'indépendance. Il s'agit également d'une période de confusion où le jeune oscille entre son désir d'autonomie et celui d'être encore dépendant de ses parents.

Les amitiés prennent également une plus grande importance. De plus, la pression des pairs s'accroît et des changements comportementaux se produisent, créant parfois des conflits entre le jeune et ses parents ou adultes référents. Rempli d'insouciance, se sentant invulnérable, l'adolescent est avide de nouvelles expériences, tant il est à la recherche de saturations sensorielles, pouvant s'exposer à des situations dangereuses ou néfastes pour son bien-être ou sa santé : consommation de tabac, d'alcool ou de drogues, ou comportements sexuels à risques, etc.

L'adolescence comporte également son lot de décisions difficiles auxquelles le jeune doit faire face, ce qui peut engendrer toutes sortes d'émotions.

Alors, lorsque ces jeunes connaissent un cumul de difficultés dans leur environnement familial ; ayant vécus dans des milieux créateurs de violence, de négligence affective, de privations pas toujours justifiables, d'absence ou d'incohérence d'attachement de la part de leurs parents, leur développement s'inscrit peu à peu dans un contexte producteur de syndromes poly traumatiques.

Les difficultés cumulatives reprises ci-contre se manifestant parfois en décalage avec la survenue de leurs causes



Une souffrance psychique peut se majorer ensuite au moment de leur adolescence. Elle se traduira avec plus ou moins de troubles et d'intensité par des attitudes régressives, des passages à l'acte, des transgressions et des conduites à risque, des situations d'errance, voire même d'automutilation pour n'en citer que quelques-uns. L'adolescence est donc un temps où les trajectoires peuvent s'orienter vers des pathologies qui risquent de perdurer à l'âge adulte. Beaucoup de patience et de compréhension sont alors nécessaires de la part de l'entourage pour prendre soin des jeunes durant cette période délicate.

Les mesures judiciairisées en Assistance éducative représentent l'essentiel de nos accueils. Quelques jeunes peuvent bénéficier d'une mesure administrative via un accueil provisoire ou encore être placés sous Tutelle du Département d'origine, s'agissant notamment de Mineurs non accompagnés.

D'une année sur l'autre, leur origine géographique diffère en fonction des volumes des demandes adressées. Toutefois, nous notons que la majorité des accueils proviennent des départements limitrophes et particulièrement de la Loire-Atlantique et de la Mayenne.

À leur arrivée, il leur est proposé systématiquement de pouvoir rencontrer l'un des psychologues de l'établissement, principalement pour faire connaissance et initier de principe la possible émergence ultérieure d'une demande. À l'issue de cette rencontre, ou en différé selon les besoins identifiés, il peut être en effet proposé un suivi en interne ; la sollicitation d'un praticien en libéral ou encore le recours à un centre de soins (CESAME, Département de soins pour adolescents, hôpital de jour).

Certains bénéficient également de soins paramédicaux ou médicaux réguliers : kinésithérapeute, orthodontie, ophtalmologie ...

1.1 Origines des demandes d'admission

1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49 (notamment depuis un département extérieur)

La raison principale qui tend à motiver une sollicitation de notre établissement par un service de l'Aide sociale à l'enfance réside avant tout dans l'absence de solutions d'hébergement sur le territoire d'origine. Toutefois, l'éloignement géographique et par conséquent celui du réseau familial et amical peuvent être un atout supplémentaire pour permettre au jeune de construire son projet d'avenir.

Dans les demandes d'admission adressées, cette indication ciblée pour certains prescripteurs peut être notifiée la nécessité d'un éloignement géographique en raison d'un réseau de fréquentations peu porteur ou d'un lien parent/enfants très dysfonctionnel qui vient entraver le jeune dans sa capacité à pouvoir s'autonomiser (physiquement et psychiquement).

Une des autres raisons, susceptible de motiver la réorientation vers ARPEJE 49 est une inadaptation des réponses éducatives apportées ou une relation très altérée avec la famille d'accueil.

C'est pourquoi souvent c'est une période qui fragilise le placement. « *Pour l'adolescent placé, la pathologie du lien va se révéler. On assiste à une résurgence de la problématique de la séparation. Il y a le risque que le placement soit détruit par ses attaques; l'adolescent recolle alors à ses parents - défailants - à un âge où il devrait s'autonomiser* »¹ explique Christian ALLARD.

¹ Christian ALLARD, Pour réussir le placement familial. Issy-les-Moulineaux: ESF éditeur, 2007. Membre de l'association RIAFET (Réseau des Intervenants Familiaux pour Enfants à dimension Thérapeutique)

De surcroît, nous pouvons constater pour certaines familles d'accueil, un éloignement géographique (milieu rural) des dispositifs d'insertion sociale/ scolaire ou professionnelle qui peut venir réduire ou entraver le projet de l'adolescent notamment pour son accès à l'autonomie (déplacements, réseau amical ou professionnel, accès aux soins...).

1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial

Le contexte de vie familiale et sociale des jeunes accueillis, antérieurement à leur placement, est très majoritairement marqué par des éléments de grande vulnérabilité. Ainsi s'agissant de la situation du couple parental, celle-ci est manifestement caractérisée par l'importance des séparations de couple corrélée à des difficultés et fragilités rencontrées par chacun des parents notamment en termes d'addictions, troubles psychiatriques, violences, parcours de placement.

De même, il est fréquemment identifié une grande précarité économique, de l'isolement social, l'absence de réseaux de sociabilité, l'absence d'emploi et l'exclusivité de ressources aux minima sociaux, rendant de ce fait difficile, l'accès aux services, à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à la culture et donc à l'inclusion sociale.

Toutefois, nous pouvons constater que ce contexte de vie, bien que majoritairement présent, tend à être moins représentatif des situations familiales actuelles.

En effet, un certain nombre de jeunes accueillis ont pu évoluer dans un contexte moins précarisé tant économiquement que culturellement, mais exposé à des dysfonctionnements importants de la parentalité : conflits, clivage, rejets massifs, injonctions paradoxales, climat incestuel ou incestueux, violences... Auquel il convient d'ajouter pour les mineurs non accompagnés ou arrivés en France dans le cadre d'un regroupement familial, un parcours migratoire et/ou un vécu et contexte géopolitique ayant pu être traumatique. De plus, la complexité de leur histoire, leur acculturation et leur projet de vie n'ont pas grand-chose à voir avec les jeunes relevant de l'ASE, un écart mesurable à leur arrivée sur un collectif de type MECS.

Ce changement de contexte de vie familiale et sociale a pour conséquence une évolution des profils accueillis et par conséquent des besoins d'accompagnement. Il est constaté pour la majorité une meilleure intégration des règles de savoir-être et de savoir-vivre, un accès à la culture et aux investissements scolaires plutôt préservés, une adaptabilité à l'environnement, mais des fragilités psychologiques importantes et en lien avec leurs problématiques familiales qui viennent les entraver dans leurs tentatives de prise d'autonomie.

Nombre des jeunes pris en charge viennent chercher et convoquer des figures d'identifications dans l'équipe qui puissent leur permettre de prendre appui pour se construire.

Certains sont amenés, au regard de leur problématique familiale à vouloir être dans une rupture totale avec ce système familial, ou à adopter des comportements radicaux (rejet total) qui, loin de les protéger, majorent bien souvent leurs souffrances psychiques et réactivent le conflit de loyauté.

Un travail conséquent d'accompagnement et d'analyse du fonctionnement familial est mené par l'équipe éducative et les psychologues, pour permettre au jeune de pouvoir revisiter avec des adultes sécurisés son histoire familiale, ses enjeux et de le faire cheminer dans sa compréhension. L'enjeu essentiel étant d'organiser la rupture pour faire vivre la séparation.

1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies

1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des mineurs accueillis et de leurs manifestations au quotidien

Les effets des dysfonctionnements parentaux sont bien évidemment multiples, mais nous retrouvons majoritairement des troubles en lien avec un attachement insécure, ambivalent/anxieux et un environnement familial carenciel ou inadapté.

De même, un certain nombre de jeunes, en lien avec leur histoire et parcours traumatiques, peut présenter une inefficience cognitive qui se caractérise notamment par un retard conséquent dans les apprentissages, des difficultés de mémorisation, d'adaptation au contexte, une absence de discernement pouvant les conduire à des prises de risques... Cette inefficience cognitive peut conduire à la nécessité de mobiliser les partenaires dans le champ du handicap et de la justice : MDPH, milieu adapté pour l'insertion professionnelle, expert psychiatre, juge des tutelles ...

En parallèle des démarches administratives, juridiques et sociales, l'accompagnement éducatif autour de l'acceptation de ce changement de statut est primordial. En effet, pour certains jeunes ils trouvent difficilement acceptable de pouvoir s'envisager sur le versant déficitaire et d'accepter par exemple le statut de travailleur handicapé.

D'autres jeunes présentent principalement une forme d'inadaptation sociale en lien avec leur vécu carenciel. Ils ont de réelles difficultés pour intégrer les codes sociaux, pour répondre aux différentes exigences d'un contexte scolaire ou professionnel : être à l'heure, être respectueux ...

Leur mode relationnel (absence de distance, sans filtres, vulgarité, déficit d'empathie) peut-être également très défaillant suscitant une forme de rejet ou de mise à distance tant par leurs pairs que par les adultes.

Pour certains, une pathologie psychiatrique a pu être identifiée et de fait conduit à un ajustement de l'accompagnement éducatif en articulation avec les dispositifs de soins : Psychiatres, CESAME, ... De même, des traitements médicamenteux ont pu être prescrits pour limiter et réguler certains symptômes : angoisses massives, dépression, hallucinations.

Sur le plan psychoaffectif

Les troubles de l'attachement infantiles restent majoritaires chez les jeunes accueillis et peuvent engendrer à des degrés différents des troubles du comportement qui apparaissent ou persistent par la suite au cours du développement psychique du jeune.

On parle de troubles du comportement lorsque l'agir non socialisé vient au premier plan et entraîne des dangers pour celui qui les présente ou pour autrui (difficulté à se séparer, opposition, agressivité, colères, agression sexuelle, fugue, errance, vol, repli sur soi, difficultés de socialisation, addictions, troubles du comportement alimentaire, tentative de suicide, conduites à risque). Ils doivent parallèlement être décodés comme les manifestations des difficultés de l'adolescent pour s'assurer de sa valeur et de l'estime de soi.

Comme nous le rappelle la théorie de l'attachement (Bowlby)², le nourrisson est aux prises avec deux besoins en apparence contradictoires : un besoin essentiel de proximité, associé très vite à un besoin d'explorer l'environnement. La possibilité d'accéder à une autonomie d'action, mais aussi de pensée,

² Bowlby John 1907-1990 /Psychiatre et Psychanalyste, Théorie de l'attachement développée en 1969.

adéquate en fonction de l'âge, et la construction de l'estime de soi, sont très liées au type d'attachement développé avec les parents. Plusieurs options existent :

➤ **Un attachement sécure**

Il se met en place lorsque le nourrisson expérimente qu'il peut compter sur son parent quand il a besoin d'être consolé ou réconforté, image d'un autre fiable, bonne image de lui-même). On trouve ici les prémices du lien entre estime de soi et estime de l'autre. La capacité de se séparer et d'explorer l'environnement sera facilitée. Il est un pré requis à l'accès à la santé mentale.

➤ **Un attachement insécure (angoissé ou ambivalent)**

Il se met en place lorsque le parent témoigne d'une certaine attention, mais présente des attitudes imprévisibles.

L'enfant n'est pas sûr de pouvoir toujours compter sur le parent ni de compter pour lui.

Dans ce cas la capacité de se séparer et d'explorer l'environnement est problématique. L'angoisse de séparation et les troubles du comportement qui l'accompagnent peuvent être décodés comme une tentative de maintenir avec ce parent un lien perçu comme essentiel à la construction et au soutien de l'estime de soi. Lors de confrontations ultérieures à une situation d'insécurité, les émotions génératrices d'angoisse, d'abandon et d'attaque de l'estime de soi seront facilement activées et se traduiront entre autres par des troubles du comportement. L'adolescent pourra accepter ou solliciter de l'aide, mais le fera souvent de façon maladroite ou déconcertante.

➤ **Un attachement évitant**

Il se constitue lorsque le parent est agressif et méprisant de façon régulière. L'enfant est sûr de ne pas pouvoir compter sur le parent, ni de compter pour lui.

Il tente de s'organiser pour survivre face au modèle de rapport de forces qui lui est offert, en évitant d'exprimer ses émotions et ses besoins. Dans l'attachement évitant, les bases de l'estime de soi sont gravement perturbées par la difficulté ou l'impossibilité à accéder à l'estime de l'autre. Les relations ultérieures sont marquées à priori non seulement par la méfiance et la crainte d'être dominé, mais par le désir de s'imposer à l'autre comme s'il s'agissait de la seule façon de s'assurer de sa valeur, de sa place et au-delà, de son existence même.

L'enfant (puis l'adolescent et l'adulte) aura tendance à décrypter toute relation comme un rapport de force porteur d'un danger de disparition, et s'organisera pour y faire face, tentant de prendre le pouvoir dès que l'occasion se présente ou en s'effaçant pour éviter la confrontation d'où la fréquence et la gravité des troubles du comportement.

Nous repérons également chez beaucoup, une grande immaturité affective. Les défaillances/maltraitances parentales n'ont pas permis à l'enfant qu'il était de pouvoir suffisamment se sécuriser pour grandir et devenir mature à hauteur de son âge. Cette immaturité affective se manifeste notamment par un mode relationnel alternant régressions, dépendance affective dans les relations amoureuses et propension à tisser des relations toxiques. Un besoin constant d'être valorisé, soutenu par l'adulte tout en pouvant affirmer l'inverse et être attaquant dans ce lien.

De même, certains peuvent inconsciemment être dans un sabotage régulier de leurs projets et se positionner ensuite comme victime. Ce comportement est bien évidemment lui aussi à mettre en lien avec toutes les ruptures de liens, dont le peu de valorisation, d'encouragement dont ils ont pu faire l'objet.

Des troubles alimentaires peuvent également être constatés pour certains : besoin de se remplir de nourriture ou à contrario de restreindre sa consommation calorique. De même, le rapport à l'hygiène peut être défaillant tant pour l'hygiène corporelle que dans la gestion de l'environnement de vie (chambre, espaces communs).

À la marge, certains jeunes s'inscrivent graduellement dans des actes transgressifs (vols, consommation de stupéfiants, fugues). Une spirale qu'il est difficile parfois d'enrayer tant l'intériorisation des interdits est défaillante.

1.2.2. La spécificité de l'unité MARINE

La prise en charge sur l'unité **Marine** représente une unité tremplin qui permet d'accompagner la « transformation » adolescente et de venir consolider les acquis ou mettre au travail les prérequis pour se projeter plus sereinement vers l'âge adulte.

Le respect de la temporalité et de l'individualité du jeune, de son propre rythme de développement sont pris en compte afin de permettre une progressivité dans son projet et limiter ainsi les échecs. L'adolescent est en pleine construction identitaire et par conséquent vulnérable.

Il s'agit de prendre soin, de veiller sur lui tout en impulsant une mise en mouvement pour que l'adolescent puisse développer suffisamment de ressources psychiques, physiques, scolaires, professionnelles... qui faciliteront son inscription dans la société et l'exercice de sa citoyenneté à sa majorité.

- **La situation des mineurs non accompagnés et de leur parcours migratoire**

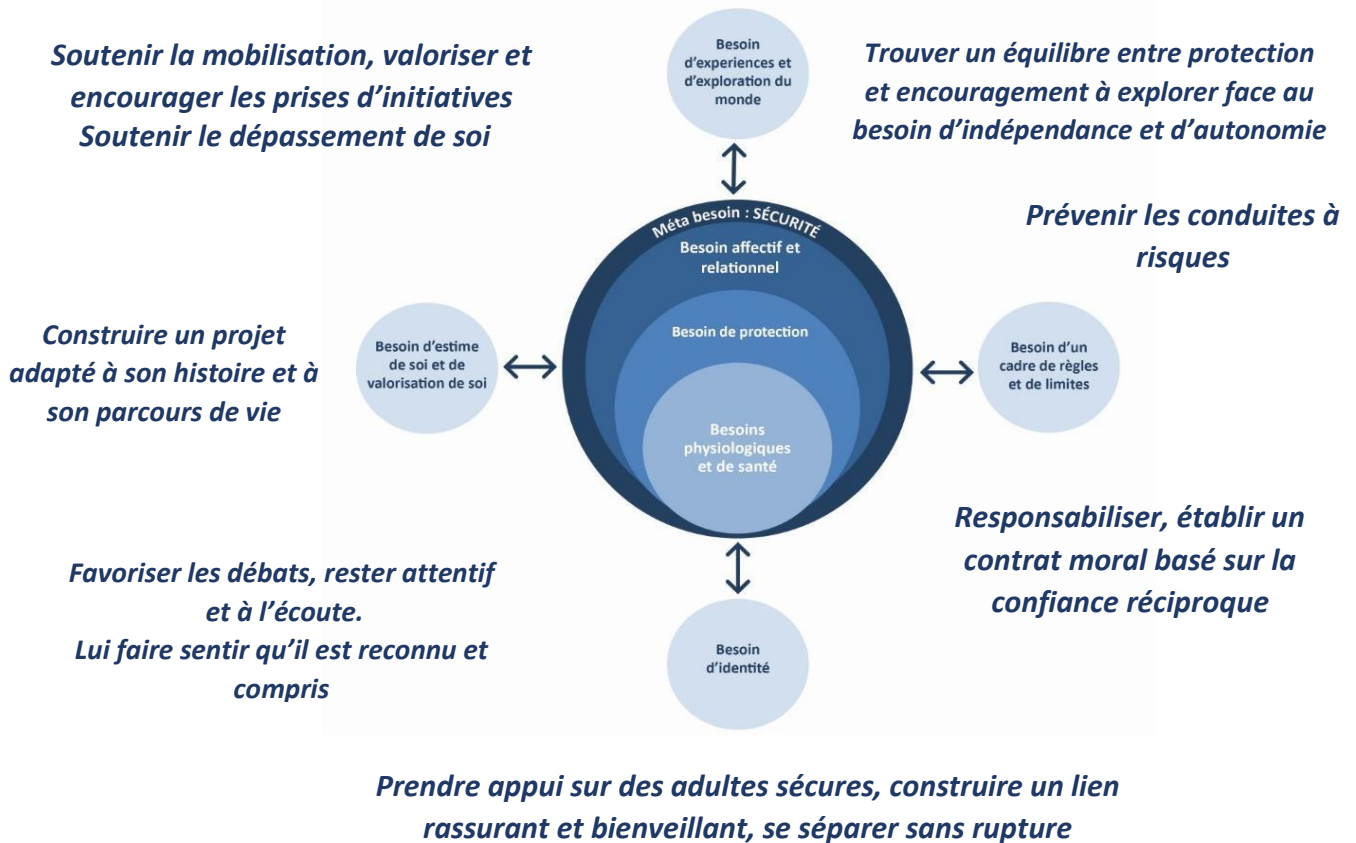
Il peut survenir que nous soient adressés des demandes d'admission qui concernent des mineurs étrangers non accompagnés. Considérés de principe comme étant des mineurs bénéficiaires des dispositifs de protection de l'enfance (au même titre que les ressortissants français), les modalités de leur prise en charge est toutefois particulière, au regard de l'absence de titulaire ou de personne exerçant l'autorité parentale.

Il s'agit de les conduire notamment à la déconstruction de leur parcours et la gestion du paradoxe fréquent entre souhait d'accompagnement à l'installation sur le territoire français, d'une part, et désir (exprimé ou non) de retour au pays d'origine, d'autre part.

L'accent est également mis sur la nécessité pour ces jeunes d'apprendre la langue française, de se former à un métier dans un secteur en forte demande et de devenir rapidement des citoyens autonomes au regard de l'insertion sociale et professionnelle.

L'un des autres objectifs est également de les aider à sortir de leur cadre de référence pour leur permettre d'avancer en tant qu'individu, avec une idée d'émancipation du mandat familial, du parcours d'exil. Une dimension complexe à accompagner, car prise dans le poids de leur tradition et de leur culture d'appartenance.

Sur le plan juridique et administratif (ex. : demande de titre de séjour), nombre de démarches s'apparentent à un parcours du combattant tant pour le jeune que pour l'équipe. Cette complexité majeure considérablement les angoisses de ces jeunes et crée une insécurité massive qui elle-même peut générer des symptômes dépressifs et donc venir entraver le processus d'intégration.



1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine

- Dans le maintien des relations avec l'entourage familial, amical et environnemental

La distance géographique peut majorer les risques de ruptures familiales et amicales. Il faut impérativement permettre au jeune de retisser du lien avec son département d'origine. Dans un premier temps, la distance peut apparaître comme un levier et une forme de nouveau départ pour une mise au travail, mais la distance ne se suffit pas à elle-même.

De même, Il est impératif de mesurer le degré d'adhésion du jeune en amont, car cela va apporter une souplesse relationnelle dans l'accompagnement et teinter la relation d'une prise en compte réelle de l'avis exprimé par le jeune.

Le travail avec les familles, bien que revendiqué, est complexifié par la distance qui mobilise l'équipe sur des temps d'intervention plus longs et limite les actions de soutien. De plus la gestion administrative (autorisations diverses à valider) est compliquée et peut être ralentie, voire empêchée.

Sur le plan des bénéficiaires, la distance peut être un atout qui oblige le jeune à se mobiliser davantage pour son projet. De même, l'absence de réseau amical de proximité limite considérablement les fugues.

- Dans le soutien aux soins

L'accès aux soins notamment psychiques reste compliqué de fait de la sectorisation s'appuyant sur la circulaire du 15/03/1960 en lien avec la résidence du parent du mineur. Il est donc essentiel de pouvoir accueillir des jeunes ne souffrant pas de troubles trop importants.

De même sur le plan médical nous assistons à une déperdition de données qui peut venir morceler le parcours et la cohérence des soins.

La constitution d'un partenariat avec le réseau médical représenterait une valeur ajoutée, préoccupation investie d'ailleurs par trois départements qui ont mis en place à titre expérimental depuis 2018 un dispositif « Parcours de soin coordonné » pour les enfants et jeunes adultes confiés.

- **Dans le soutien à la scolarité et à la formation**

Le parcours de scolarisation des enfants et adolescents en Protection de l'enfance se trouve profondément impacté par le parcours d'adversité traversé durant l'enfance. Aussi, la déscolarisation, l'échec scolaire, l'absentéisme scolaire, les ruptures, précèdent fréquemment leur entrée en Protection de l'enfance. « À partir de 15 ans, ils prennent le plus souvent une orientation d'enseignement professionnel court, compte tenu de la perspective de prise en charge en protection de l'enfance. Ainsi seulement 13% des jeunes de 17 ans préparent un bac général, pour 51% en population générale de même âge. Ils sont 40% à préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) pour 11% dans la population générale.

Enfin, il semble que, si très majoritairement (3 sur 4), les jeunes de 17 ans placés considèrent le fait d'être accueilli à l'ASE comme une « chance », le passage à la majorité, l'accès à l'autonomie, à l'emploi et au logement restent des enjeux et des défis majeurs pour les jeunes.

Il est par conséquent essentiel de pouvoir anticiper dans la mesure du possible et préparer par la suite les démarches de recherches et d'inscriptions (lycées, MFR) en amont de l'arrivée, pour répondre au mieux au projet du jeune et limiter le risque de décrochage ou de rupture.

Chaque jeune accueilli est donc inscrit dans un projet scolaire ou professionnel via un apprentissage. Central dans sa prise en charge, ce projet doit permettre au jeune de pouvoir construire son projet de vie. Pour autant, nous constatons combien il est parfois très compliqué de pouvoir maintenir une dynamique de mobilisation et d'implication du jeune dans ses apprentissages.

Pour certains, l'orientation se fera davantage en faveur d'une filière générale et dans le public, pour d'autres la filière professionnelle et le privé apparaîtront comme plus appréciées.

1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux

- **Individualité et collectivité, un point d'équilibre à trouver**

C'est un enjeu central dans la prise en charge au quotidien que celui consistant à traiter ces deux dimensions, inscrites entre principes éducatifs et principes de bonne gestion. En effet, l'enjeu est bien de pouvoir garantir la prise en compte de la singularité de chaque jeune et de son parcours, tout en faisant vivre une dynamique collective. Il s'agira, de surcroît pour les professionnels de s'inscrire dans une volonté de personnalisation plus que d'individualisation dans cette dimension collective qui s'appuie sur le potentiel formateur du groupe. Des points d'équilibre, parfois sensibles, sont à trouver, notamment lorsque l'un des jeunes présente des troubles conséquents qui peuvent monopoliser l'équipe au détriment du reste du collectif.

C'est pourquoi les accompagnements menés cherchent à concilier la vie en collectivité et la personnalisation de chaque prise en charge. En effet la vie collective nous oblige à devoir affiner notre perception de la dynamique de groupe, sans intrusion inutile, tout en respectant l'intimité de la personne accueillie, afin de maintenir un équilibre dans notre positionnement face à des comportements individuels ou collectifs qui pourraient s'avérer néfastes.

Nous veillons par exemple à repérer la bonne utilisation des différents espaces afin de les adapter si besoin.

Tous les professionnels de l'équipe ont cette vigilance accrue, au regard des caractéristiques des jeunes accueillis, tels les phénomènes d'emprise moral ou physique entre adolescents ou l'appropriation des problématiques des uns par les autres notamment.

De plus, la vie collective est intimement liée au climat émotionnel ambiant (nous pouvons illustrer ce climat lors d'une arrivée ou le départ d'une jeune par exemple) et, de ce point de vue, le sujet est particulièrement appréhendé par l'ensemble de l'équipe mettant en place une médiation adaptée sur le collectif.

– **Qui suis-je ?**

La question des émotions représente par ailleurs un aspect important de la personnalité adolescente. De nombreux jeunes de 14 à 18 ans sont davantage attirés par les sensations que peuvent leur procurer les produits psychotropes, les sports extrêmes, les excès de vitesse, que par les idées, la réflexion, le retour sur soi.

Or notre environnement est devenu une source inépuisable productrice d'émotions et de sensations. Les médias produisent bien plus efficacement et bien plus facilement des émotions que des idées et les théories. Il est donc important de favoriser petit à petit la réflexion, l'intériorité...

Dans la difficulté qu'un adolescent rencontre à formuler son désir, à saisir ce qu'il souhaite, il en vient naturellement à s'appuyer sur les repères des parents ou de ses pairs pour se situer. Dans la négation, le plus souvent : « Je ne veux pas ceci, je refuse de faire cela... ». Ou encore dans le silence, perdu, désarçonné : « J'sais pas quoi faire, je n'ai pas envie, pas de désir que je puisse manifester ».

Il est aussi difficile pour lui d'exprimer, de livrer aux autres, mais aussi à lui-même, une part de son identité méconnue. Parfois, ils interrogent les adultes en parlant du problème « d'un copain » qui révèle en fait leurs propres questionnements. En utilisant des détours pour ne pas dire « j'ai un problème », ils expriment leurs doutes ou angoisses tout en se protégeant.

Aussi, discrète et respectueuse de cette pudeur, l'équipe se saisit de divers moments, plus ou moins formels, propices à l'échange auprès du jeune, pour se rendre disponibles, le conseiller, le rassurer et l'aider à prendre du recul lorsque cela est nécessaire.

– **La préservation de l'intimité**

L'adolescence est une période entre le monde de l'enfance et le monde de l'adulte. Cette période charnière, extrêmement dynamique dans la vie d'un individu, implique une prise en compte toute particulière de l'intimité. Si les territoires des uns empiètent de façon intrusive sur les territoires des autres, si l'absence d'affirmation de ce besoin parfois constatée chez l'adolescent ou le manque de considération par l'adulte de cette nécessité d'intimité n'est pas respectée, l'adolescent peut percevoir ce manque d'égard comme une menace.

En effet, les espaces personnels qu'il se constitue progressivement sont variés : son espace physique comprenant le corps, mais aussi les accessoires et par prolongements depuis ses vêtements jusqu'à sa chambre, son espace psychique, ses croyances, ses pensées et ses sentiments, jusqu'à l'espace de son champ de compétences, qui permet à l'adolescent de tenter de maîtriser son environnement.

C'est pourquoi l'équipe veille constamment à ce que chaque jeune bénéficie d'une conduite appropriée et de modes de communication, respectueux de ces différents espaces.

Pour autant, ces principes (consistant à faire en sorte qu'il puisse s'approprier son corps, l'accès à sa chambre, dans le respect de son intégrité et de sa vie privée) s'effacent s'il est estimé objectivement que le jeune se met en danger et qu'il devient nécessaire d'intervenir pour assurer sa protection ou celle des autres.

De même que nous sommes vigilants à l'entretien d'une hygiène corporelle élémentaire, la bonne tenue vestimentaire des adolescents(e), doit-elle être en adéquation avec les règles de la vie en collectivité et dans le respect des codes de bonne conduite, ou même en cohérence avec l'activité pratiquée.

– **Comment puis-je m'approprier mon corps ?**

Affairé à tenter d'intérioriser les constructions sociales, les valeurs et les places de chacun, cette question oblige l'adolescent à assimiler mentalement les effets biologiques et sociaux de la puberté qu'il traverse. Son corps se sexualise, se transforme et, dans le même temps, l'interroge sur ce qu'il doit en penser : faire le choix de l'investir ou bien le désinvestir ?

La vision que porte l'adolescent sur cette nouvelle image de lui-même évolue, ainsi que le regard de son entourage, celui de ses parents, de ses amis, de ses pairs. Fier ou honteux de son nouveau corps, il le teste, se l'approprie ou le rejette, oscillant entre fascination et déception.

De même l'adolescent questionne ses pairs et les adultes qui l'entourent. Il recherche et fuit leurs avis, leur regard et leurs commentaires sur son corps l'embarrassent, l'offense, l'attire et le gratifie. Certains en viennent à trop se montrer, à se faire remarquer ; d'autre s'astreignent à fuir ces regards, se masquent, s'enlaidissent, voire s'automutilent.

D'autres encore considèrent (parfois à l'excès) ces regards comme agressants, d'autant qu'ils se questionnent tous sur ces rôles conférés au corps et à sa dimension sexuelle par les individus qui composent auprès de lui le même groupe et plus largement la même société.

Et pour ne rien lui épargner, au gré de ses rencontres, il aura aussi le corps de l'autre à comprendre, avec ce qu'implique le difficile rapport avec le corps désiré d'autrui. Sur ses relations affectives et sa sexualité, il s'agira donc d'être attentif à la vie du groupe et à la façon dont les uns et les autres réagissent et entrent en relation.

L'adolescent peut aussi être en recherche de sa propre identité et de son statut. Autour du processus de transformation de son corps et de son appropriation psychique, nous avons vu apparaître chez certains jeunes davantage d'interrogations autour des questionnements sur le genre, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. Il convient de pouvoir accompagner ce cheminement sur cette dimension et, au besoin l'orienter vers des dispositifs spécifiques. En effet, pour répondre à leurs questions sur le plan de la sexualité, un accompagnement vers un dispositif dédié peut se faire (Maison des adolescents, Département de soins pour adolescents, association QUAZAR).

L'établissement devant offrir un cadre de vie sécurisant pour l'ensemble de ses usagers, les relations sexuelles y sont prohibées et les professionnels travaillent sur l'information et la responsabilisation des jeunes, Nous utilisons comme support le centre de planification, le planning familial qui peut également organiser des réunions de sensibilisation en groupe ou demi groupe, le psychologue de l'établissement, ou encore l'infirmière scolaire. Nous mettons également à disposition des fascicules adaptés dans des lieux repérés respectant une certaine confidentialité. Enfin, des livres ou BD pouvant aborder le changement du corps, les relations amoureuses, les liens garçons/filles sont mis à disposition sur l'unité,

ayant constaté que certains jeunes préféraient dans un premier temps pouvoir consulter un ouvrage hors présence de l'adulte pour ensuite venir interagir avec celui-ci par le biais du document parcouru.

– **Explorer l'environnement externe**

L'éloignement géographique du milieu d'origine renforce pour certains une crainte à explorer l'environnement extérieur et conforte une forme d'immobilisme dans les projets tout en limitant le processus d'intégration sociale.

L'unité devient un lieu refuge, un microcosme qui peut entraver les expériences relationnelles et sociales des jeunes. Il est donc essentiel de pouvoir solliciter, stimuler le jeune pour favoriser le processus d'inclusion : scolaire, professionnel, sociale, amicale ... Pour cela, rapidement le jeune est accompagné et invité à prendre les transports en commun, à explorer la ville et à s'inscrire dans des activités de loisirs ou sportives hors institution.

– **Le travail avec les parents, un incontournable**

La séparation, par une mesure de placement est un acte lourd de conséquences dans la vie de l'adolescent et de ses parents, ce qui engendre des aspects différents selon si la séparation a pu être travaillée, négociée en amont ou s'il s'agit d'une situation d'urgence.

Pour certains, il s'agira avant tout d'une mise à distance des dysfonctionnements familiaux et pour d'autres de venir soutenir une tentative d'acceptation ou de reprise de liens, mais sans dépendance affective pathologique. Ce travail de distanciation est destiné à participer pleinement au cheminement vers l'autonomie.

Notre rôle est d'accueillir et d'accompagner l'adolescent tout en tenant compte des parents dans une recherche de co-élaboration. Prendre en compte les parents, titulaires de l'autorité parentale est indissociable de l'accompagnement du jeune. Il est inscrit dans une filiation, et doit donc pouvoir faire l'expérience d'une mise en distance de son milieu familial tout en ayant l'assurance que nous prenons en compte ses parents et que nous respectons leur place.

Nous clarifions précisément les principaux éléments de la situation de l'adolescent au regard de l'autorité parentale. Nous nous appuyons sur les contenus des décisions judiciaires comme par exemple dans le cadre de mesure d'assistance éducative.

Nous repérons le positionnement des parents face au placement. Il existe toute une palette d'attitudes des parents selon les situations se traduisant par un continuum pouvant se décliner d'une adhésion jusqu'à une contestation. Nous veillons à l'expression des parents sur leur vécu par rapport à la décision de placement. Nous sollicitons leur propre analyse de la situation et nous portons un discours de réassurance sur le fait qu'ils demeurent les parents. Nous précisons les attributs de l'Autorité parentale dans cette nouvelle situation et nous veillons à la compréhension par les parents des motifs de la mesure de placement par des reformulations si nécessaires.

Nous recueillons également les informations utiles auprès des parents et les invitons à s'exprimer sur la structuration familiale, la santé de leur enfant, ses goûts alimentaires, ses habitudes, ses relations extérieures...

Nous considérons que les parents connaissent le mieux leur adolescent et peuvent donc être en capacité de décliner leurs besoins spécifiques.

Afin qu'ils puissent se représenter la vie quotidienne de leur adolescent, nous transmettons aux parents les informations utiles comme :

- La présentation de notre structure d'accueil
- La précision des rôles et des places des différents professionnels qui interviennent auprès de l'adolescent
- L'Explicitation des spécificités de notre structure et des règles de vie

Lors des différentes rencontres (admission, rencontres formelles) nous analysons la teneur et la qualité des liens entre les parents et leur adolescent.

Outre le repérage de certaines limites des parents, nous favorisons leurs expressions, les aidons à prendre conscience de leur capacité d'évolution (leurs souhaits, leurs attentes, leurs manières de faire au quotidien...) et nous repérons les points d'appui pour l'exercice de fonctions parentales, tout comme nous repérons et nommons leurs compétences parentales.

La mission de suppléance parentale de notre structure suppose que les objectifs et actions dans le projet de l'adolescent relèvent pour certains des professionnels, pour d'autres des parents, et d'autres seront partagés. C'est à ce titre que l'équipe en charge de la prise en charge du jeune organise et ajuste la place des parents et organise les modalités de communication et le travail avec les parents (modalités de transmission d'informations et signatures, rythmes et types de rencontres).

Le cadre de travail avec les parents vise l'établissement progressif d'une relation de confiance et nous avons comme objectif de permettre aux parents d'intégrer une posture d'implication. Les modalités d'association des parents sont d'ailleurs adaptées à chaque situation singulière.

Pae exemple, les décisions à prendre pour le jeune représentent un élément essentiel de l'implication des parents dans la vie de leur enfant. Aussi nous prenons en compte et sollicitons l'avis des parents dès lors que leur qualité de détenteurs de l'Autorité parentale leur accorde le droit d'assumer la responsabilité de décider pour leur enfant des actes « *non usuels* » à opérer dans différents domaines comme :

- La santé (choix du médecin, autorisation d'opérer...)
- La scolarité (choix de l'établissement, orientation scolaire)
- La gestion des biens de l'enfant pour son compte
- Les relations entre enfants et des tiers (les parents indiquent les personnes autorisées à rencontrer l'enfant)
- Les activités sportives et de loisirs
- Les éventuelles convictions religieuses ou philosophiques

Nous prenons en charge les décisions courantes au quotidien qui relèvent du fonctionnement de l'établissement et des règles de vie.

Pour ce faire, une communication régulière est entretenue pour informer les parents et, notamment lors d'un rendez-vous médical, nous les contactons pour leur indiquer quelles sont les prescriptions du médecin. Enfin, lorsqu'un adolescent est absent de son établissement scolaire ou en fugue de l'établissement, nous prévenons les parents immédiatement.

De plus, dans l'objectif de réguler les relations et d'offrir aux parents la possibilité de travailler plus spontanément leur rôle auprès de leur enfant, l'équipe est vigilante à investir des espaces de parole

réguliers formels et des échanges informels avec eux (par exemple, lors des départs et retours de week-end, les échanges informels sont privilégiés), avec et sans la présence de leur enfant, en fonction de chaque situation familiale. Ainsi nous fixons les objectifs avec les parents, et nous recherchons un consensus sur les différents aspects de prise en charge et modalités de participation.

L'équipe communique également sur le contenu des rapports et autres écrits professionnels afin d'associer les parents dans les instances où l'on parle de leur enfant, afin de leur permettre l'appropriation des écrits concernant le déroulement de la prise en charge.

Nous adaptons la suppléance et l'ajustons en fonction du niveau d'implication des parents à la réalité de chaque situation. Ainsi, nous tenons compte des complexités spécifiques de chaque situation comme par exemple la pathologie psychique d'un parent, une hospitalisation.... Nous sommes aussi vigilants aux caractères destructeurs de certaines attitudes parentales.

Nous repérons également les ressources propres à la famille élargie et veillons à être en cohérence avec l'ASE pour une meilleure lisibilité auprès des parents. Nous leur précisons quelle est la répartition des rôles entre les services de l'ASE et notre structure d'accueil. Ainsi une stratégie d'intervention partenariale est recherchée en fonction de chaque situation.

Saul Karsz à propos du travail avec les parents nous dit qu'il faudrait « *Renoncer à vouloir trop vite le bien d'autrui, il ne faut pas considérer qu'ils ont des problèmes à résoudre, mais qu'ils viennent travailler des questions* »³, qu'on va chercher avec eux des voies possibles, mais que les voies trouvées seront les leurs, pas forcément celles des professionnels.

Le professionnel doit se départir d'une position d'expert, refuser d'être celui qui sait par principe, il doit accepter d'être interpellé sur ses propres repères, son propre système de valeurs. Travailler avec les parents suppose une nouvelle alliance entre le professionnel et les parents. Elle suppose de la part des professionnels de pouvoir renoncer à l'autorité incontestée, au confort des savoirs acquis et suppose également d'accepter de rentrer dans la complexité.

Il s'agira donc de pouvoir intégrer cette complexité (entendue comme un défi à affronter) dans la réalité des pratiques et du travail avec les parents.

– **Des modalités de soutien familial**

Des Visites à Domicile par l'éducateur et parfois par le ou la psychologue peuvent être organisées pour venir interroger, soutenir et travailler le lien. Ce temps de rencontre peut également permettre de reprendre des éléments du parcours de l'histoire du jeune et de sa famille ainsi que les motifs du placement.

Il peut être également proposé des temps de rencontre de rencontres avec le ou la psychologue autour d'entretiens psychoéducatifs ou entretiens familiaux, mais la distance géographique de fait limite la fréquence et la régularité.

– **L'adhésion au placement un préalable indispensable**

Au regard du déplacement (hors famille) imposé par le placement, auquel vient s'ajouter le déplacement sur un autre département (hors celui d'origine et de la domiciliation parentale), il nous apparaît indispensable qu'en amont de son arrivée, nous ayons pu rencontrer le jeune pour évaluer son degré

³ KARSZ S. Sociologue et Philosophe/ Pourquoi le travail social ? Paris, Dunod, 2004, 161 p.

d'adhésion à cette perspective de réorientation. En effet, cela facilite le travail d'accompagnement à venir et rend le jeune acteur de son projet. Il l'inscrit également à une place de sujet en capacité de faire des choix.

2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)

Au travers de son dispositif d'accompagnement, l'unité **Marine**, poursuit les objectifs suivants :

- Développer et soutenir les prérequis de l'autonomie matérielle et psychique
- Poursuivre le travail de la confiance en soi au quotidien pour consolider le processus de séparation (intérioriser la présence de l'adulte).
- Faire l'expérience de vivre ensemble, garçons et filles, acceptation de la différence et de l'altérité.
- Faire l'apprentissage de la tolérance, travailler la souplesse psychique, la nuance.
- Sensibiliser aux risques des réseaux sociaux et d'une utilisation intensive des portables.
- Accompagner la compréhension de l'histoire familiale et ses enjeux

2.1. Description des locaux et de leurs aménagements

L'unité **Marine** située au 2ème étage du 3 rue Boileau à Angers, est un collectif permettant l'accueil de **10 jeunes de 14 à 17 ans**.



L'unité se compose de 2 couloirs qui décomposés comme suit :

Couloir de droite : une lingerie, 2 salles de bain (1 douche, 1 baignoire et 1 WC), 5 chambres avec lavabo individuel, 1 placard de linge de maison et 1 placard à balais ainsi que 1 pièce de rangement

Couloir de gauche : 4 chambres avec un lavabo individuel, 1 chambre dédiée à l'activité « espace bien-être », 1 douche, 1 salle télé, 1 salle de réunion, 1 espace toilette et lavabo.





S'y trouve également :

- Un espace de vie avec coin TV, babyfoot, bibliothèque, ordinateur pour les jeunes.
- Un espace salle à manger
- Une petite cuisine (principalement utilisée pour confectionner les petits déjeuners et les repas du week-end)
- Un bureau est dédié à l'équipe éducative

2.2. Ressources propres à l'unité

2.2.1. Ressources humaines

L'équipe éducative **MARINE** se compose de 5,5 ETP dont 4 à temps plein et 2 à temps partiel (0,90 et 0,60) ainsi que d'une maîtresse de maison à temps plein. Un psychologue rattaché à l'unité intervient lors des réunions d'équipe, ainsi qu'auprès des jeunes et de leur famille s'ils sont demandeurs. Ce dispositif est encadré par une Cheffe de service.

L'équipe éducative est composée de 3 femmes et 3 hommes dont 2 moniteurs(trices) éducateurs(trices), de 3 éducateurs(trices) spécialisés(es) et 1 animatrice.

La veille nocturne est assurée sur **Marine** par la présence continue d'un surveillant de nuit de 22h15 à 7h. Un médiateur peut, si besoin, intervenir en renfort ou pour une prise en charge spécifique (urgence médicale, mal-être d'un jeune).

Un temps de liaison de 22h15 à 22h30, entre l'équipe de jour et de nuit, permet de garantir la continuité dans l'accompagnement. De même, un cahier de transmission permet de venir consigner les informations suivantes : présence effective des jeunes et apporter si nécessaire une précision (état de santé, vigilance à avoir...).

L'équipe éducative est également en relation quotidienne avec le service administratif notamment pour l'actualisation et la transmission d'informations permettant de maintenir à jour le dossier du jeune. De même, le service technique veille à l'entretien du bâtiment (travaux de maintenance, entretien de l'espace extérieur) et le suivi des véhicules de service. Un informaticien, enfin, est chargé de la maintenance informatique.

2.2.2. Organisation

- Une présence au service du projet du jeune

Le planning de présence éducative a été organisé en fonction des besoins identifiés pour ce dispositif. Pour autant, au regard des nombreux déplacements sur le territoire, il peut, en fonction du contexte et des situations, apparaître un peu insuffisant.

Sur l'unité **Marine**, en semaine, un éducateur est présent le matin de 7h à 14h30, puis (au regard de l'effectif présent) deux autres interviennent de 14h à 22h30. Certains jours, un autre enfin contribue à assurer une présence complémentaire pour assurer l'organisation de suivis plus individuels et encadrer certaines activités.

Le week-end, un des éducateurs intervient de 7h à 14h30 puis le second de 14h30 à 22h30 le samedi et le dimanche un des éducateurs intervient de 9h30 à 21h30 puis le second de 14h30 à 22h30, assurant une continuité de service.

- **De la coréférence au binôme éducatif**

L'équipe éducative au complet est garante de l'accompagnement au quotidien du jeune. Chaque jeune bénéficie dès son arrivée d'une coréférence éducative et d'un psychologue référent, afin d'assurer un suivi individuel qui s'inscrit au plus près de ses besoins, en adéquation avec sa situation personnelle.

« L'exercice d'une coréférence peut garantir une suffisante responsabilisation des acteurs professionnels s'agissant du suivi concret de la personne accueillie. Le transfert relationnel est alors réparti sur plusieurs membres d'une équipe [...] Le projet ne s'arrête pas lorsque le référent est absent »⁴

Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, l'association met en œuvre dans ses établissements la fonction de « référent » pour chaque jeune accueilli. La co-référence éducative se veut être une pratique, une relation personnalisée, permettant un suivi précis et en doublure auprès de chaque jeune (qu'ils s'agissent des entretiens, des projets personnalisés, ou encore des rencontres avec les familles).

Les co-référents veillent à l'individualisation de la prise en charge éducative. Repères dans le temps, fil conducteur chargé de la coordination et de l'analyse des informations durant le placement, ils sont les interlocuteurs privilégiés entre la famille et l'établissement.

Cette organisation permet d'éviter la perte de continuité du suivi éducatif, notamment lors de l'absence de l'un des deux référents. De plus, la régularité des échanges entre les adultes référents et chaque jeune représente un moyen d'établir, en plus forte proximité, les bases d'une meilleure relation de confiance.

En effet lors de leur arrivée, les jeunes peuvent avoir une image négative, un vécu douloureux avec les adultes qu'ils ont connu auparavant. Ce qui n'a pas toujours permis d'expérimenter les notions de confiance et de fiabilité et/ou d'engagement auprès de ces derniers. Ces notions participent pourtant à la reconnaissance du sujet.

Cette approche peut aider le jeune à opérer une certaine résilience. En effet, nous tendons à permettre à l'adolescent d'effectuer une réappropriation de son histoire au travers des échanges réguliers avec ses mêmes adultes référents, pour dépasser ses propres difficultés.

Le choix d'une double référence éducative se justifie par la volonté de créer un lien particulier dans un cadre collectif tout en évitant le risque d'appropriation (tant de la part de l'éducateur que de celle du jeune). La désignation des deux éducateurs référents et du psychologue référent, gage de continuité dans la prise en charge, est décidée respectivement par la cheffe de service éducatif et l'équipe au regard des équilibres du nombre de prise en charge de chaque professionnel.

Le binôme d'éducateurs référents est chargé de veiller à la dynamique du projet personnalisé, dans le cadre d'une délégation déterminée en réunion d'équipe. Ils sont l'un et l'autre assistés par le responsable de service qui assure la responsabilité du respect du contrat d'accompagnement.

⁴ Francis BATIFOULIER et Noël TOUYA « refonder les internats spécialisés », éditions DUNOD

- Ils sont les interlocuteurs privilégiés, mais pas exclusifs auprès du jeune, la famille, les partenaires professionnels
- Ils rédigent les comptes rendus d'entretien, de réunion de projet, les conclusions et prises de décisions concernant le jeune accueilli
- Ils participent à l'accompagnement du quotidien au même titre que les autres membres de l'équipe

Il n'est en effet pas pertinent, que ce soit pour le jeune ou le professionnel, de choisir sa référence au risque de voir perturber la juste distance indispensable. En effet, si le facteur affectif est incontournable, voire même souhaitable dans la construction d'une relation de qualité, il ne doit pas constituer le point de départ du travail engagé. Il ne s'agit ni d'une amitié, ni d'une filiation plus ou moins artificielle, mais bel et bien d'engager un rapport de type professionnel.

La coréférence permet de maintenir cette bonne proximité nécessaire, mais équilibrée dans la relation éducative et de pallier les conséquences d'éventuelles absences prolongées d'un des deux éducateurs, ceci favorisant un tiers éducatif permanent et rassurant. Le rôle du référent est essentiel de par son écoute, son observation et sa présence symbolique continue.

Tous les éléments d'information et d'analyse recueillis par les référents viennent alimenter l'élaboration et l'évolution du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en articulation avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) rédigé par l'ASE.

C'est sur cette base que peut ensuite avoir lieu une réflexion pluridisciplinaire et permettre une rédaction objectivée des écrits. Enfin, l'un des référents sera le professionnel systématiquement présent lors des audiences et des réunions avec les partenaires (ASE, Éducation nationale, santé ...).

2.2.3. Penser ensemble

- **Les réunions de service hebdomadaires**

Chaque semaine une réunion de 2h30 est organisée, à laquelle sont présents tous les membres de l'équipe éducative, ainsi que le psychologue et la Cheffe de service. Une fois par mois, la maîtresse de maison se joint à l'équipe pour 30 minutes d'échange, afin de faire un point et des retours sur ses interventions et interactions avec les jeunes.

Lors de ces réunions hebdomadaires, un point synthétique ou plus approfondi est établi pour chaque jeune puis sont abordées les questions de fonctionnement et d'organisation.

Un compte rendu détaillé est rédigé d'une part par l'équipe et d'autre part par la Cheffe de service qui le transmet ensuite à l'équipe. Ces comptes rendus sont archivés dans un classeur pour l'année en cours et sur le serveur informatique.

- **Les réunions de synthèse**

Les réunions de synthèse, instaurées par semestre pour chaque jeune, permettent de faire un point sur la situation intermédiaire du jeune et de poser les bases de réflexion nécessaires à la mise en place ou à l'évaluation intermédiaire du projet personnalisé d'accompagnement.

Les participants à ce temps de concertation sont : le référent et Co référent du projet du jeune, le psychologue référent, la Cheffe de service. En amont des invitations ont été adressées : au représentant

du service gardien et autres partenaires présents dans l'accompagnement du jeune notamment ceux concernés par le soin psychique.

Au regard de l'âge des jeunes accueillis sur l'unité **Marine**, ceux-ci peuvent-être également convié individuellement en fin de réunion, aux fins d'échanger sur sa situation personnelle et sur ses projets.

Les synthèses sont systématiquement préparées lors de la réunion d'équipe précédente afin de recueillir et confronter les points de vue de chacun.

- **Les réunions d'Analyse de la Pratique (ADP)**

Ces séances, au nombre de 11 sur l'année, ont lieu une fois toutes les six semaines pour une durée d'1h30. Elles sont animées par un intervenant extérieur (Psychosociologue ou Psychothérapeute) et à destination de l'ensemble de l'équipe éducative : éducateurs titulaires, stagiaires, apprentis, et remplaçants en contrat longue durée.

En effet, la technicité, la réactivité nécessaire face à l'accélération des prises en charge, la charge émotionnelle accrue due à l'implication des professionnels et la densité du travail engagé conduisent l'établissement à définir l'analyse de la pratique comme un espace d'analyse collégial, permettant aux professionnels d'analyser leurs interventions en visant plusieurs objectifs :

- Acquérir un socle théorique commun afin d'harmoniser les pratiques et interventions professionnelles, de clarifier et d'ajuster la prise en charge individualisée.
- Obtenir un éclairage clinique pour rendre plus explicites les problématiques, optimiser les stratégies d'interventions éducatives et renforcer la cohérence d'équipe.
- Prévenir les situations à risque telles que le passage à l'acte, les réponses en miroir et anticiper les phénomènes d'usure et d'épuisement professionnel
- Amener les professionnels à porter réflexion sur les interrelations en œuvre, aussi bien dans le système familial, institutionnel, que partenarial
- Développer la créativité nécessaire à l'enrichissement des modalités d'interventions et des savoir-faire
- Renforcer les compétences individuelles mobilisables du savoir-être

3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre

A la base de nos actions éducatives, nos principes d'intervention consistent à rechercher un équilibre entre intervention auprès du collectif et accompagnement individuel.

Ces équilibres trouvent leur traduction opérationnelle spécifique dans chacune des unités éducatives (constituant ainsi leur propre « carte d'identité » et leur positionnement technique, en référence aux valeurs de l'établissement). C'est pourquoi il convient de préciser comment ces principes sont mis en œuvre concrètement, au quotidien, de façon opérationnelle et incarnée.

3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation

- **Dans le cadre d'une demande d'admission par l'ASE**

L'instruction initiale de la demande d'admission est effectuée par l'équipe de direction sur dossier et au vu des places disponibles. Une réponse argumentée est transmise sous 8 jours à la plateforme d'orientation correspondante.

Dans le cas d'une réponse positive, les premiers éléments de situation sont communiqués par la cheffe de service à l'équipe, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire. En parallèle le fond de dossier transmis par l'ASE est mis en ligne via le serveur interne, sur le Netboard de l'unité concernée. Cette procédure permet à chaque membre de l'équipe de consulter les premiers éléments du dossier du jeune dans les meilleurs délais.

Par conséquent, avant même que le jeune ne soit accueilli physiquement, l'équipe a pu prendre connaissance des éléments principaux concernant le contexte d'accueil, les motifs de placement et ses enjeux principaux.

Dans les jours qui suivent, et bien évidemment pour ne pas résumer le jeune uniquement aux éléments rédactionnels transmis, un rendez-vous peut-être éventuellement envisagé, en amont de l'accueil définitif, en présence de la cheffe de service et d'un des référents éducatifs concernés et ponctuellement d'un psychologue.

La présence des parents est encouragée chaque fois que le cadre de la décision le permet, mais sa pertinence est évaluée en lien avec l'ASE et en fonction de chaque situation notamment au regard de l'âge du jeune.

Cet entretien préalable permet d'une part de venir vérifier la compréhension de notre dispositif par le jeune, mais aussi de faire émerger la demande chez celui-ci, notamment autour de ses attendus et de son projet (scolaire, professionnel, hébergement...). Cet entretien repose sur un échange équipe/jeune/parents et permet de poser les premiers jalons de l'accompagnement éducatif.

À cette occasion est également remis au jeune, aux professionnels du service gardien et aux parents la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les règles de fonctionnement, ainsi que le livret d'accueil. Dans ce livret, on retrouve les informations principales permettant d'appréhender le fonctionnement de l'unité (quotidien, règles de vie ...).

La composition de l'équipe y est détaillée tout comme l'architecture du lieu. Les numéros de téléphone, adresse mail sont précisés permettant ainsi si besoin au jeune et/ou à sa famille de se mettre en lien avec l'équipe pour toute demande d'information, de précision qu'ils jugeraient nécessaire d'obtenir avant l'arrivée définitive.

À l'arrivée du jeune, l'équipe veille à mettre en place un accompagnement de plus grande proximité qui, au fil des semaines, va pouvoir s'alléger. En effet, nous avons pu repérer que du fait d'accueils hors département, les jeunes peuvent être davantage insécurisés à leur arrivée notamment en raison d'un environnement totalement nouveau leur demandant du temps pour se l'approprier.

Outre ce nouveau lieu d'hébergement, l'éloignement familial et celui du réseau amical, le personnel et les autres jeunes, la ville aussi en elle-même représentent autant de changements à devoir appréhender.

Il convient donc d'accompagner ces premières semaines plus intensément et d'amener le jeune à explorer son environnement progressivement par le biais de sorties en ville et de l'utilisation des transports en commun. De même, l'inscription dans des dispositifs de droits communs autour des loisirs et du sport (maison de quartier, salle de sports, bibliothèque...) participe à l'appropriation de ce nouveau cadre de vie.

- Dans le cadre d'une réorientation en interne (passage d'une unité vers une autre)

La procédure diffère légèrement et, au regard de nos expériences antérieures, nous a amenés à l'envisager sous cette forme.

Tout comme lors d'une admission extérieure, les éléments principaux permettant une appréciation globale de la situation sont mis à disposition via le Netboard pour l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de l'unité précédente est planifié, auquel est associé le coordinateur ASE si cela est possible.

Le jeune concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager ce passage. Il s'agit bien souvent de permettre au jeune de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage doit concourir à offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés et davantage en adéquation avec son degré de maturité.

Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche. En fonction de chaque jeune, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir le maximum d'adhésion et de tisser une relation de confiance qui ne pourra être que favorable à l'accompagnement à venir.

Des repas sont envisagés, un temps de partage d'activité, un temps d'hébergement progressif, quelques rendez-vous sont également programmés avec l'un ou les nouveaux éducateurs référents, toujours en fonction de ce qui a été perçu comme nécessaire avant la mise en place du passage définitif.

Il s'agit de pouvoir associer et entendre le jeune sur ses attentes et ses représentations et déterminer comment lui se projette sur **Marine**. Le jeune doit pouvoir être acteur de son projet et ne pas avoir le sentiment qu'il a été imposé ou décidé sans lui.

Dans le cadre d'une admission externe ou interne, un moment convivial est organisé, préparé pour partie par les autres jeunes de l'unité, dans le but de souhaiter la bienvenue au jeune accueilli. Toutefois, s'il est perçu en amont que cette petite réception risque de mettre le jeune mal à l'aise, celle-ci n'est pas organisée.

De même, nous sommes attentifs à pouvoir réunir au plus vite tous les documents administratifs (CNI, extrait de livret de famille, carnet de santé, carte vitale...) indispensables dans la gestion des actes usuels.

3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'observation quotidienne du jeune et les investigations parallèles (dossier, carnet de santé, bulletins scolaires...) permettent également d'alimenter les réunions interdisciplinaires et d'ajuster le projet personnalisé d'accompagnement. Il s'agit d'être attentif aux détails pour être en mesure d'explorer toutes les hypothèses permettant d'apporter une orientation générale à l'action qui sera menée par la suite. Le PPA est élaboré pour permettre d'aider le jeune à évoluer au mieux de ses moyens, de ses difficultés personnelles et familiales et de ses capacités, en fonction des objectifs de placement.

Dans les deux à trois mois qui suivent l'arrivée du jeune, une réunion de concertation entre le référent et/ou le co-référent, le psychologue référent et la cheffe de service est organisée pour valider les objectifs d'accompagnements, définir les moyens à mettre en œuvre, déterminer les critères d'évaluation, autant d'éléments qui concourent à construire le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de manière à trouver un point de rencontre entre le projet de l'éducateur et celui du jeune.

Dans une optique d'une appropriation d'un projet personnalisé, nous mettons en place une démarche méthodologique : ne première phase de diagnostics des besoins spécifiques de l'adolescent (en réunion pluridisciplinaire) et une mise en lien avec les objectifs d'accompagnement du contrat séjour ou DIPEC.

Au préalable auront été recueillis également les éléments essentiels à la compréhension de la situation, les souhaits de la famille, ceux du jeune, ainsi que le témoignage de tiers impliqué (enseignants, famille élargie ou autres). Si tel est le cas, les éducateurs référents expliquent au jeune la démarche du projet personnalisé pour permettre une maturation du jeune sur ses besoins. Ensuite un entretien en présence des éducateurs référents et le jeune est fixé afin de formaliser le projet.

Les objectifs retenus devront être pertinents (en adéquation avec l'âge, la maturité et la nature des difficultés rencontrées par le jeune) ; concrets et sans équivoque, comporter une échéance ; définis à court, moyen et long terme (pouvant donc nécessiter des étapes intermédiaires) et être exprimés positivement.

Ce PPA lorsqu'il est finalisé et contresigné par les protagonistes en présence de la Cheffe de service, des éducateurs référents et d'un des psychologues. Il sera ensuite adressé par mail au service gardien. Son évaluation est planifiée dans les 6 à 7 mois après sa rédaction. Pour chaque objectif, une appréciation précise de l'évolution est constatée et, au regard des progrès, de nouveaux objectifs et moyens sont envisagés ou réajustés.

3.1.2. La chambre : un espace personnel personnalisable

Le service veille à ce que chaque jeune dispose d'un espace privatif. À son arrivée, le jeune se voit attribuer une chambre individuelle qui, en amont, aura soigneusement été préparée par la maîtresse de maison. Il y trouvera également tout le linge de toilette et de lit nécessaire pour son quotidien. De même un kit hygiène est proposé si besoin : dentifrice, gel douche, shampoing ... De même, un budget vêture exceptionnel peut-être alloué, afin de réaliser dans les 48h maximum les achats vestimentaires nécessaires.

L'équipe veille à pouvoir garantir tant que faire se peut le respect de l'intimité et de la confidentialité. Sa chambre est en effet un outil de construction de sa personnalité, lieu refuge, espace de retrait et de pause vis-à-vis du reste groupe et nous encourageons l'investissement de ce lieu au travers de la possibilité de l'agencer et de la remise d'une clé personnelle pour limiter les risques d'intrusion, d'emprunts ou de vol. Une caution de 7€ est demandée lors de la remise de la clé.

Le jeune est donc invité à pouvoir investir cet espace comme le sien, et à ce titre doit pouvoir le personnaliser (photos, affiches, objets personnels comme une lampe, un plaid ...) dans le respect du règlement intérieur. Son prénom est inscrit sur sa porte et les professionnels sont vigilants à s'annoncer et attendre l'accord de l'occupant avant d'entrer dans une chambre (sauf cas de force majeure de type mise en danger).

3.1.3. Vie personnelle quotidienne dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité

L'architecture du site **Marine** et les besoins de réfection nécessaire notamment en termes d'isolation, ne garantit pas toujours efficacement la confidentialité et l'intimité des jeunes.

En effet, le bureau implanté à proximité des chambres présente une faible isolation phonique et par conséquent, les échanges entre éducateurs ou jeunes et éducateurs peuvent être entendus pour partie.

La répartition des garçons et des filles s'organise sur deux couloirs, disposant chacun de salle de bain. Cette organisation permet de garantir davantage le respect de l'intimité des uns et des autres. Pour autant, avec accord de l'équipe, les jeunes peuvent en journée se retrouver d'une chambre à l'autre pour échanger.

De même, les jeunes sont invités à pouvoir échanger prioritairement dans l'espace bureau et non pas dans les pièces communes, lorsque le sujet est d'ordre privé.

Entre autres exemples, un sèche-linge en plus du lave-linge est mis à disposition pour permettre aux jeunes de gérer leur linge sans qu'il soit exposé à la vue de tous notamment pour le séchage. En effet, certains ayant pu exprimer qu'ils ne voulaient pas partager un espace d'étendage commun et y voir leurs vêtements suspendus.

Le respect de l'intimité et de la confidentialité s'inscrit donc dans une démarche plus globale conciliant intimité et sociabilité au travers de la réalité d'un accueil collectif.

3.2. Les modalités de prise en charge collective

3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs

Sur **Marine**, l'espace collectif est décoré et investi par les jeunes. L'espace cuisine / coin repas et salon sont des pièces ouvertes qui communiquent entre-elles. Cela présente l'avantage de permettre une circulation plus fluide et un décloisonnement des espaces. Par contre, ce type d'agencement pour un partage de vie collectif peut parfois limiter le respect de l'intimité et être bruyant.

Des activités ponctuelles peuvent être partagées avec d'autres unités d'adolescents. Celles-ci peuvent s'organiser autour d'une sortie sportive (patinoire, match de foot ou de hockey) ou de loisirs (cinéma, bowling, concert ...). Ce mixage ponctuel inter unités participe à insuffler une autre dynamique sur un temps spécifique et permet aux jeunes d'apprendre à se connaître.

3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective

La vie en collectivité implique un investissement repérable à la fois pour le groupe et pour le jeune. Cette démarche a pour objet de travailler la socialisation et d'accéder à un début d'autonomie. Il est donc attendu à cet âge que le jeune participe, depuis sa place, à un certain nombre de tâches ménagères.

Selon leur degré de compétence dans ce domaine (gestion du linge, rangement et nettoyage de la chambre, cuisine), les jeunes sont accompagnés soit par l'équipe éducative ou par la maîtresse de maison.

Il s'agit de s'appuyer sur les contraintes de gestion du quotidien pour développer de nouvelles compétences chez tel ou tel jeune. Il est demandé que les chambres soient aérées chaque matin avant le départ en cours, de même que le lit doit être fait.

Pour le rangement, il faut bien souvent rappeler cette obligation, mais surtout l'accompagner par un soutien éducatif de proximité, « faire avec ». En effet, certains jeunes ont pu manquer de repères dans ce domaine et peuvent avoir une propension à accumuler (vêtements et objets) ou à générer un désordre important.

Pour les tâches du quotidien (mettre la table, débarrasser, vider le lave-vaisselle ...) un planning des tâches ménagères est affiché dans la cuisine.

Pendant les vacances, un grand ménage du collectif est organisé par l'éducateur présent. Chaque jeune présent est invité à participer à une tâche d'entretien dans l'intérêt du collectif : passage de l'aspirateur dans les espaces communs, nettoyage de la salle de bain, rangements, tri ...

– **L'organisation des repas**

L'adolescent prend ses repas avec un éducateur et les autres jeunes de l'unité. Il est demandé aux jeunes présents de partager le repas en commun sauf si l'emploi du temps de l'un d'eux amène une contrainte particulière (ex. : activités...) nécessitant un repas en différé.

Les repas rythment leur journée et nous sommes vigilants à l'ambiance de ces moments de partage. Ce temps est essentiel dans l'animation de la vie collective et nous sommes attachés et vigilants à la participation de chacun au niveau de son implication personnelle et surtout du respect de l'autre.

Le passage à table ainsi que le partage du repas peut-être encore une source d'angoisse ou d'agitation chez certains, en lien avec leurs traumatismes antérieurs autour de ce moment (forçage ou au contraire restriction alimentaire, conflits familiaux importants sur ce temps, violence, confrontation au regard de l'autre dans une grande proximité...).

L'éducateur présent veille donc à adapter si besoin en fonction de ce qu'il aura repéré et envisagé comme hypothèse et modalités d'accompagnement. Il peut être proposé ponctuellement un repas sur l'extérieur notamment pour partager un moment privilégié avec le jeune ou faire support de médiation.

Sur les temps de week-end, les jeunes doivent aller faire les courses avec les éducateurs et préparer le repas avec l'éducateur présent. Pour certains, cela est vécu comme une contrainte difficilement compréhensible. Pour autant cela participe pleinement à l'apprentissage en termes de gestion budgétaire (budget alloué, dépenses à justifier si courses sans l'éducateur) et d'équilibre alimentaire. En effet, peu à leur arrivée sont à même de pouvoir élaborer un menu un tant soit peu varié et équilibré.

– **Levers, couchers et rythme au quotidien**

L'équipe éducative apporte une vigilance accrue au rythme des adolescents afin de structurer leur quotidien. Les levers et les couchers sont des moments indispensables tant sur un plan biologique que dans l'affirmation d'une autonomie chez les jeunes. Les éducateurs seront présents et attentifs pendant ces temps nécessaires correspondant à leurs besoins.

Le coucher, moment sensible de la journée, est propice à un climat au sein duquel d'éventuelles perturbations (énervement, angoisse) peuvent émerger. Le surveillant de nuit participe à l'apaisement durant ces temps.

Le lever est aussi affaire d'autonomie et de responsabilité face aux engagements scolaires et/ou de formation. L'éducateur en lien avec le surveillant de nuit adaptera les possibles en fonction des circonstances et des situations. Dans tous les cas, le réveil est personnalisé.

3.2.3. Les activités collectives

Les temps d'activités collectives sont importants, mais pour cette tranche d'âge elles sont proposées dans une moindre mesure, l'objectif étant de les inciter à s'ouvrir par eux-mêmes vers l'extérieur. Souvent difficiles à mobiliser les jeunes sont accaparés par leur téléphone et les jeux en réseau sur le groupe. Les activités proposées se font essentiellement en soirée, par le biais de jeux de société.

Il a été repéré pour bon nombre de jeunes que les activités réclamées se font principalement autour d'activités de consommation (faire les magasins, laser Game, bowling...). Ils peinent à se mettre en mouvement pour aller vers une exploration de leur environnement proche, sans finalité d'achats.

Pour autant, ces activités de consommation, vécues bien souvent en groupe contribuent au développement comportemental de l'adolescent qui, au fil de sa construction identitaire, va s'émanciper de la tutelle de l'adulte. Ainsi, écouter de la musique avec ses amis, sortir avec eux, ou décider du choix de ses vêtements favorise l'appropriation progressive d'une vie sociale autonome.

Parmi ces différentes activités, le shopping entre amis constitue un point d'ancrage pour interagir avec ses pairs, créer de nouveaux liens sociaux et se forger une identité sociale. Le shopping en groupe apparaît comme un des moyens permettant de réconcilier le besoin d'individualité et le besoin d'assimilation sociale propre à l'adolescence. À travers lui s'affirme à la fois l'individualité et l'appartenance au groupe.

Il est pourtant essentiel de promouvoir d'autres types d'activités qui puissent leur permettre d'explorer et de découvrir ou enrichir pour certains des domaines inconnus comme la culture et l'art.

Des activités créatives peuvent ponctuellement être organisées, notamment pour refaire la décoration du groupe (peintures, décors divers) et améliorer l'espace collectif.

Des moments de convivialité ponctuels sont également organisés par l'équipe notamment autour d'un anniversaire, de Noël, d'un pot d'arrivée ou de départ.

3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective

Le partage de la vie collective est parfois complexe du fait de l'âge et des profils des jeunes accueillis. En effet, ils n'ont pas choisi de partager le même lieu d'hébergement, cela s'est imposé à eux, souvent dans un vécu douloureux. Par conséquent, malgré cette contrainte initiale, il faut réussir malgré tout à ce que chaque jeune puisse trouver sa place et respecter celle des autres.

Pour autant, le partage du quotidien et la promiscuité peuvent être source de tensions entre eux qu'il convient de réguler rapidement pour limiter les effets de groupe. Il peut arriver que le jeune soit convoqué par la cheffe de service si son comportement, malgré plusieurs tentatives de médiation ou de recadrage par l'équipe, ne cesse et vient de fait perturber la vie du collectif ou malmener un autre jeune de l'unité.

- **Interagir dans le respect de la singularité**

L'équipe veille à appeler le jeune par son prénom et limite l'usage de diminutifs qui pourrait venir le stigmatiser ou l'infantiliser, même si cela n'est pas l'intention première. Le prénom comme sa définition l'indique, vient prénommer l'individu et l'inscrit dans son histoire et celle de sa famille, à ce titre il est donc essentiel de lui accorder le plus grand respect.

Chaque professionnel veille également à utiliser un vocabulaire adapté et ce, y compris dans les moments de tensions ou de crises qui peuvent venir traverser le partage d'un quotidien.

L'adulte présent doit être à même de pouvoir maîtriser son éventuel débordement émotionnel du moment. De même, chaque engagement pris auprès du jeune se doit d'être respecté, car la parole engage.

- **Les réunions de jeune comme soutien à la parole**

Une réunion d'expression en groupe a lieu une fois par mois autour d'un repas. Ce support est indispensable, il fait office d'outil de médiation pour permettre à chacun de s'exprimer plus facilement sans l'éventuelle tension générée par la prise de parole en groupe.

La réunion est pensée comme soutien et analyse de la dynamique de groupe. Les jeunes, à cette occasion, peuvent porter un regard critique sur leurs comportements et leurs manques. Un cahier permet de consigner le déroulement de ce temps partagé et les principaux échanges qui ont pu avoir lieu.

D'autres temps de discussions informelles s'improvisent régulièrement aussi bien en lien avec une série regardée, un fait divers ou une expérience personnelle de l'un ou de l'autre. Autant de prétextes et d'invitations à pouvoir échanger autour de thèmes comme le vivre ensemble, le genre, la sexualité, le choix, les conduites à risques ...

L'éducateur présent se saisit de cet espace pour y introduire une dimension pédagogique qui contribue à la transmission de valeurs, de savoir-vivre, de savoir-être et d'une prise en compte de la parole de l'autre et de sa singularité.

3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective

L'équipe s'inscrit dans une démarche proactive de recherche et d'analyse permettant pour partie de comprendre l'origine de certaines postures chez quelques jeunes. Des postures qui elles-mêmes entraînent ou majorent des passages à l'acte ou des incivilités qui perturbent la vie collective.

En effet, cette collectivité obligée et la violence du placement peuvent actualiser les vécus agonistiques (indisponibilité des adultes ; violence des pairs) et favoriser l'expression de la violence dans ce cadre.

La réponse éducative qui est apportée soit du côté de l'ajustement de l'accompagnement et/ou de la sanction l'est toujours suite à un temps de concertation collégiale lors de la réunion d'équipe en présence de la cheffe de service et de la psychologue. Les jeunes savent d'ailleurs que les décisions importantes sont prises lors du déroulement de celle-ci et ont bien repéré cette instance.

Lorsque survient un évènement qualifié d'indésirable, et au regard des conséquences qu'il a engendrées (acte délictueux, violence verbale ou physique, mise en danger), une procédure est enclenchée selon les modalités suivantes :

- 1er temps/** Reprise par la cheffe de service, l'un des éducateurs référents et le jeune
- Second temps/** Reprise par l'un des éducateurs référents, le ou la psychologue et le jeune

L'objectif principal étant d'amener le jeune à s'interroger sur son passage à l'acte en rappelant l'interdit et en soutenant le processus réflexif.

Il peut arriver, à titre exceptionnel, qu'un jeune en raison de la répétition des actes transgressifs qu'il a posés notamment violence et trafics divers (vols, revente de cannabis...) et au regard du constat d'inefficacité de l'accompagnement éducatif, se voit signifier (en concertation avec l'ASE), la fin de sa prise en charge par notre association.

Son départ peut être relativement précipité et entraîne de fait un questionnement chez les autres jeunes. Il est essentiel de pouvoir alors expliciter aux autres, les motifs de cette décision.

Il est d'ailleurs essentiel de veiller à maintenir une communication fréquente autour de ce qui concerne le collectif et ses mouvements, car cela participe de la sécurisation du groupe dans son ensemble.

3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives

Lors du rendez-vous de préadmission, la remise du livret d'accueil et des règles de fonctionnement permettent d'énoncer les principales règles de vie. Lors de l'accueil définitif, elles sont de nouveau

précisées si besoin et peuvent être réaffirmées. Il est demandé au jeune de les signer, pour information (à défaut d'adhésion...).

En effet, même si elles sont parfaitement comprises, les jeunes viennent régulièrement les questionner et, pour certains, tenter de les contourner sous la forme d'un jeu ou d'un enjeu relationnel avec l'équipe éducative.

3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux

3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale

Un groupe d'expression se réunissant chaque mois, sur l'actualité de l'unité, a pour vocation de susciter le dialogue entre les jeunes de l'unité, d'encourager la communication entre pairs et entre les jeunes et les professionnels.

Outre cet espace de parole, propre au groupe de jeunes, une Commission de la vie sociale existe, conformément au décret N° 2004- 287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article 10 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Dans le cadre de cette démarche, le CVS d'ARPEJE 49, qui réunit plusieurs représentants de chaque unité, vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bienveillance et la qualité de vie des personnes accompagnées, en les associant aux questions qui les concernent.

Il a pour objectif d'améliorer de manière continue les prestations d'accueil et d'accompagnement de l'Association, en s'appuyant sur la parole directe des personnes concernées.

Les représentants du CVS reçoivent à ce titre un appui des professionnels de manière à soutenir, chemin faisant, le rôle de chaque représentant. C'est pourquoi, pour donner l'envie aux enfants et aux jeunes d'être représentants au CVS, il importe de les convaincre de l'utilité de cette instance et du rôle de représentant qui leur échoit. Ainsi, les jeunes représentants sont élus dans chaque unité d'accueil, par tranches d'âge.

Le nombre de représentants des personnes accueillies a été établi au regard de la volonté de l'Association d'adapter un nombre significatif de représentants par unité éducative, y compris celle consistant à assurer la représentation des plus jeunes, dont l'âge d'éligibilité est fixé à partir de 6 ans.

En fonction de l'âge et du niveau d'autonomie des jeunes accueillis, les plus jeunes sont accompagnés d'un éducateur référent qui assiste au CVS aux fins de faciliter la prise de parole et la reformulation des sujets traités.

Espace d'échanges directs entre les jeunes accueillies et la direction, le CVS représente une instance décisionnaire. Ainsi, le maintien de l'adoption d'un cadre formel (reposant sur un système de représentation) permet de montrer aux jeunes l'importance accordée à leur avis, de faciliter le traitement des propositions et de leur apporter un sentiment de fierté et de responsabilité vis-à-vis du reste du collectif.

Avant la tenue de chaque CVS (trois fois dans l'année au minimum), les représentants des usagers des différentes unités se réunissent pour examiner ensemble les thèmes susceptibles d'être mis à l'ordre du jour, les hiérarchisent en fonction des priorités, et de leur intérêt pour l'Association dans son fonctionnement global, et établissent ensemble l'ordre du jour.

Cet ordre du jour intègre ensuite les propositions émises par les représentants des autres collègues. Il est ensuite proposé au président du CVS.

Toutefois, en raison de la nature judiciairisée d'un grand nombre de prises en charge, la représentation des familles ou des représentants légaux n'est pas assurée, notamment au regard de la spécificité des situations rencontrées.

En effet, la restriction de droits de visite et d'hébergement, l'encadrement contraint inhérent à certaines mesures, les difficultés à mobiliser concrètement les familles des usagers (difficultés matérielles à se déplacer, adhésion limitée au placement), représentent un frein à cette représentation destinée à leur permettre d'endosser sereinement un rôle de porte-parole au sein du collectif.

Pour autant, le compte rendu écrit de chaque réunion est ensuite diffusé aux familles, au reste du personnel de la structure et transmis aux jeunes.

3.3.2. Les entretiens médiatisés avec les familles

Il est proposé à certains parents, des entretiens familiaux encadrés par le ou la psychologue de l'établissement et ce, en présence d'un éducateur référent. Ces rencontres parents/ enfants en présence d'un tiers sont effectuées sur place, dans l'espace Corail de l'établissement, ou à l'extérieur, pour des Visites en Présence de Tiers, lorsque nous sommes amenés à les encadrer.

Interne à l'association, cette instance de rencontre représente un espace d'expériences partagées par le parent et l'enfant, en présence de professionnel (s) témoin (s) et narrateur (s) des enjeux et des difficultés qui se manifestent dans ce cadre de parole.

Elle permet aux familles de dépasser leurs conflits et à l'enfant de maintenir un lien avec ses parents par des mises en relation régulières, qui pourront évoluer ultérieurement vers des rencontres sans intermédiaire.

Les visites s'adressent à toute situation pour laquelle l'exercice du droit de visite a pu être provisoirement interrompu durant la mesure de protection, suite à une mesure judiciaire, ou pour soutenir des relations entre les parents et leur enfant dans un contexte difficile, parfois conflictuel.

Au fil des accompagnements, la reprise des contacts avec l'enfant, dans ce lieu neutre, représente une opportunité pour maintenir le lien et dénouer progressivement les tensions.

Concernant la scolarité, les démarches d'inscription, le suivi trimestriel placent les parents au premier plan du projet de l'enfant, chaque fois que leur présence est possible. Soucieux de l'avenir de leurs enfants, les parents se manifestent assez régulièrement sur ce sujet, même si la distance géographique ne permet pas toujours qu'ils soient présents physiquement.

Parallèlement, des rencontres avec le référent éducatif, parfois accompagné de la cheffe de service, et d'un psychologue de l'établissement, sont programmées ponctuellement, sur place ou à domicile pour faire le point de l'évolution de leur enfant.

3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien

L'accompagnement apporté, s'il s'inscrit dans un projet global de recherche d'émancipation et de renforcement de leurs compétences, est notamment axé autour de la mise en mots du vécu par le jeune et de l'explication des motifs du placement. En effet, l'adolescence est une période sensible dans la construction psychique, où nombre de changements s'opèrent. Le placement ajoute une complexité

qu'il convient de prendre en considération avec sensibilité dans son approche, en fonction de chaque jeune et de chaque situation.

3.4.1 Accompagner le processus de métabolisation des motifs du placement

La séparation qu'entraîne la mesure de placement permet un éloignement face à une situation de mise en danger potentielle ou avérée. Le placement est donc un moment marqué par une souffrance initiale, dont l'enjeu est l'autonomisation et la structuration de l'espace psychique interne du jeune par la réorganisation des liens familiaux.

Ces enjeux s'appuient sur l'action conjointe des professionnels qui prennent en charge l'adolescent soit au quotidien comme les éducateurs et la maîtresse de maison soit plus ponctuellement comme le psychologue via des entretiens psychoéducatifs et/ou des entretiens familiaux.

Les éducateurs référents dans la situation proposent également régulièrement des entretiens aux jeunes dont ils ont la responsabilité de la coordination. Là aussi, ces temps sont modulés, imaginés selon des modalités spécifiques en fonction du jeune. Pour certains, entretiens formels, pour d'autres autour d'une médiation (sorties, repas extérieur...) qui permettra de favoriser le dialogue.

Il s'agit de pouvoir mettre en place un maillage psychique qui permette à l'adolescent de se sentir suffisamment sécurisé pour se risquer à tisser un lien de confiance, rassurant et propice à une élaboration autour de sa situation.

3.4.2. Notre logique d'accompagnement et nos postures éducatives

L'adolescence s'avère être un âge de reconnaissance complexe, âge de l'incertain et du paradoxe. Le jeune veut à la fois se démarquer et appartenir au groupe. Il est entre l'enfance et l'âge adulte, pris dans les incertitudes de ce dernier, sans en maîtriser le statut.

*« L'adolescent pérégrine en adolescence, au gré de ses rencontres avec les autres, en tricotant son identité, avec ces trois brins de laine : le corps, les valeurs parentales et le projet de vie. Certains en font des tressages artistiques, d'autres en font des casse-têtes [...] L'adolescence se définirait alors comme le temps que l'on met pour bâtir des réponses plus ou moins acceptables à ce triptyque interrogatif ».*⁵

La dominante émotionnelle à cet âge est bien souvent du côté de la radicalité et de l'excès dans les positionnements relationnels notamment avec leur famille ou leurs amis. L'équipe tente d'amener le jeune à cheminer sur sa posture et à y introduire de la nuance pour limiter les risques de ruptures définitives qui elles-mêmes finissent par générer de la souffrance supplémentaire.

Certes, certaines situations familiales sont extrêmement dégradées voire toxiques pour autant le jeune quoi qu'il en soit doit faire avec ce contexte, cette histoire et pour partie cheminer dans une forme d'acceptation sans pour autant s'y soumettre bien évidemment.

C'est un processus long, bien souvent douloureux, mais indispensable pour accéder à l'autonomie, car pour parvenir à être bien différencié, mieux individué et plus autonome, il est essentiel d'être suffisamment bien attaché.

– **Accompagner les expériences et les prises de risque**

Le cheminement jusqu'à la majorité est bien souvent sinueux, avec des alternances de progressions significatives et des régressions parfois conséquentes. Cette forme d'instabilité émotionnelle, de

⁵ Ludovic VA>RICHON – Adolescence avec limites, adolescence sans limites – in Le Sociographe 2015/5 (N° Hors-série 8), pages 181 à 196

mouvements psychiques ambivalents nécessite une juste distance relationnelle dans l'accompagnement éducatif : tout près, mais pas trop. Des entretiens réguliers avec les éducateurs notamment les référents permettent de venir réguler et mettre en mots les émotions et les expériences traversées et permettre si besoin une remise en mouvement.

Chaque éducateur, face à des jeunes fragilisés, se pose la question du choix entre confiance ou défiance et la tentation est grande de prendre la décision de limiter l'exposition du jeune fragile à des situations de choix, pour des raisons de sécurité et de protection. Choisir la confiance, c'est risquer d'exposer le jeune à un choix qu'il ne pourra assumer, le mettant en danger. Choisir la prudence, c'est diminuer, voire supprimer sa capacité de choix et refuser de contribuer à sa responsabilisation.

Contradictoires, les deux prises de position comportent, chacune, des conséquences positives et d'autres, négatives. Pour autant, seule la prise de risque mesurée permet au jeune de participer à l'action d'être sujet de sa propre éducation. Il a besoin de faire ses propres expériences et de pouvoir se confronter par lui-même aux conséquences de ses choix, aux principes de réalité, aux règles établies et à la loi.

Le travail que mène l'équipe éducative consiste à faire se développer, faire croître le jeune, pour lui permettre de déployer toutes ses potentialités (en lien avec son âge et sa maturité) et faire en sorte de l'élever au stade adulte, tout en répondant à son besoin de sécurisation.

Cette approche éducative s'incarne néanmoins dans un lieu donné, dans un cadre donné, auprès de tel ou tel jeune, et non pas de manière universelle ou standardisée. Il s'agit de considérer avec réalisme quel est le degré de fragilité du jeune et de mesurer de façon éclairée, dans un contexte précis, quel seront les conséquences les plus bénéfiques à terme, voire le moindre de maux de cet accord de confiance.

Pour ce faire, après évaluation de ses capacités à pouvoir poser des actes de confiance qu'il soit en mesure d'assumer et du niveau de prise de risque, l'équipe s'appuie sur le contrat moral qui nous lie les uns aux autres et sur l'engagement de la parole fondé sur une pédagogie conciliant sécurisation et autonomisation/responsabilisation. Il s'agit de choisir une pédagogie respectueuse du jeune, respectueuse de ces besoins, respectueuse de l'enfant qu'il est encore un peu et de l'adulte qu'il sera demain, limitant ainsi à la majorité un risque de sabotage scolaire, professionnel ou social.

À ce titre, le jeune est encouragé à pouvoir tisser du lien relationnel et social en dehors du groupe et peut être autorisé en accord avec l'équipe, à des sorties libres (principalement sur les périodes de vacances et sur le week-end) permettant à l'adolescent une capitalisation de ses expériences avant sa majorité.

Lorsque le contrat n'a pas été respecté, une reprise est faite par l'équipe et en seconde intention, si nécessaire, par la cheffe de service. Au-delà de rappeler le non-respect l'engagement pris, il s'agit de pouvoir confronter le jeune à ses propres incohérences entre l'énoncé, la mise en acte et ces conséquences.

– **S'ouvrir vers son environnement de proximité**

Pour favoriser cette ouverture, il est proposé à chaque jeune de pouvoir s'inscrire et pratiquer une activité sportive ou artistique sur l'année scolaire. De même, il est encouragé des inscriptions même ponctuelles à des activités via les Maisons de quartier, les associations lycéennes.

Sur le plan relationnel, les relations amicales ou amoureuses hors « unité » sont encouragées. Il s'agit de permettre à l'adolescent de faire des expériences relationnelles autres qu'avec des jeunes

bénéficiant de mesures de placement. De même, ponctuellement des amis peuvent venir partager un temps sur l'unité avec l'adolescent concerné.

Cela reste toutefois très à la marge, car trop d'adolescents sont encore embarrassés par leur statut de mineur confié et préfèrent rester discrets sur leurs conditions d'hébergements et situations familiales.

Par contre, certains peuvent être invités par des amis à une sortie/soirée voire un hébergement sur un temps de week-end, autant d'occasions de pouvoir, en accord avec les parents, s'inscrire dans une normalité adolescente.

– **S'inscrire dans une vie citoyenne**

L'éloignement géographique du milieu d'origine renforce le manque d'identification de ressources externes pour le jeune et peut limiter son inscription dans une vie citoyenne attendue pour son âge. Construire sa citoyenneté, s'est passer du souci d'être accepté en société et d'y avoir des rapports agréables, profitables, au souci du bien commun qui fait donc avancer ensemble en respectant les règles qui permettent l'expression des valeurs communes.

Une citoyenneté qu'il conviendrait toutefois de pouvoir renforcer par des actions de partenariat plus intenses avec des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de la protection animale, Ressourcerie, jardin partagé, chantiers jeunes....

4. Le travail pluridisciplinaire

4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel

Dans le cadre du recrutement du personnel, l'Association s'assure des compétences de ce dernier à travers le parcours professionnel et les qualifications sanctionnées par le(s) diplôme(s) correspondant(s) à sa fonction. Ainsi, l'ensemble des salariés (CDI et CDD) exerçant dans la MECS La RIVE BLEUE sont qualifiés, au regard des fonctions qu'ils sont amenés à occuper.

La procédure établie en matière de recrutement s'applique à tous types de contrats, au regard des enjeux d'optimisation des compétences attendues, avec le profil des postes à pourvoir. Une attention toute particulière est accordée à veiller à la bonne intégration du salarié dans notre organisation, l'objectif poursuivi étant de favoriser les conditions d'une prise de poste dans les meilleures conditions.

Le Document Unique de Délégations est validé et les différentes fiches de poste, éventuellement réactualisées au regard des nécessités, sont formalisées au sein d'ARPEJE 49. Elles ont été construites par ARPEJE49 en fonction des missions que les salariés sont amenés à exercer.

Des entretiens professionnels sont réalisés tous les deux ans pour échanger avec le salarié, faire un bilan de son parcours professionnel et adapter au mieux ses besoins de formation.

▪ **Chef de service**

En responsabilité de l'encadrement, de la gestion administrative et de l'animation de plusieurs équipes éducatives et service il est garant du suivi et du bon déroulement du projet du jeune. Il organise les réunions d'équipe et est en lien étroit avec les psychologues.

Il pilote et coordonne la mise en œuvre du projet éducatif des jeunes accueillis et accompagne leurs évolutions dans le cadre des orientations du projet d'établissement, du projet associatif ainsi que celles du schéma départemental.

En lien avec la direction, il gère, répartit et planifie les moyens humains, matériels et budgétaires des unités sous sa responsabilité.

- **Moniteur éducateur et Éducateur spécialisé / Une même pratique au quotidien**

Bien que la fiche de poste indique une prédominance en faveur de l'animation du quotidien pour le Moniteur éducateur et, pour l'Éducateur spécialisé, le pilotage du projet du jeune accueilli, il s'avère que dans l'accompagnement au quotidien et l'élaboration des projets, ces deux profils de poste participent aux mêmes missions.

Ce positionnement institutionnel, quant à une pratique d'accompagnement quasi similaire dans son déploiement pour ces deux fonctions, permet de garantir une continuité de la prise en charge du jeune et une diversification des missions et attendus pour les professionnels concernés.

- **Maîtresse de Maison** - transmettre des compétences aux jeunes la gestion des tâches quotidiennes

Au regard du fait que la restauration est assurée pour l'essentiel au sein de la cuisine collective, le rôle de la maîtresse de maison consiste prioritairement à assurer les conditions matérielles de la vie des jeunes accueillis en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, des stocks de produits ménagers et alimentaires (petits déjeuners, épicerie sèche pour les week-ends) et le soutien à l'entretien du linge de maison.

Elle participe également à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les enfants accueillis sur l'unité, dans le respect d'une relation adaptée aux jeunes et des règles et procédures d'hygiène et de sécurité.

Elle veille également, pour cette tranche d'âge à associer et accompagner les jeunes dans certaines tâches, afin de les rendre plus autonomes, notamment pour l'entretien de leur linge, de leur chambre ou logement (studio).

Investie d'un poste central au regard du lien régulier qu'elle a avec les enfants, la maîtresse de maison participe également ponctuellement aux réunions d'équipe, aux réunions transversales entre services et à la préparation d'événements organisés sur l'unité.

- **Surveillant de nuit/** garantir la sécurité des enfants la nuit

Le surveillant de nuit est là pour garantir la sécurité des jeunes accueillis et du collectif au départ de l'éducateur. Il veille à ce que les conditions de repos soient optimales et pour cela il peut être amené à rappeler les règles de fonctionnement, rassurer, reconforter ou encore gérer une urgence de type médicale en lien avec le cadre d'astreinte. Il doit également assurer un relais d'information nuit/jour auprès de l'équipe éducative.

- **Les psychologues**

Ils sont dans une position d'identification aux jeunes afin de favoriser et maintenir un lien éducatif positif et compréhensif des manifestations comportementales et verbales des jeunes.

Ils participent à l'analyse des rapports entre vie psychique et comportements individuels, familiaux et collectifs afin de promouvoir la compréhension singulière et l'autonomie de la personnalité.

Ils veillent à favoriser la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative. Ils sont garants de la mise en œuvre du cadre des entretiens familiaux psychoéducatifs et des entretiens individuels auprès des jeunes pour lesquels un besoin a été identifié et qui les sollicitent en ce sens.

Pour autant, le jeune doit pouvoir rencontrer au moins une fois la psychologue de référence de l'unité lorsqu'il intègre celle-ci. Nous pouvons constater que le cadre formel d'un entretien dans un bureau peut-être un frein important de mobilisation pour le jeune à ce type de rencontre. Par conséquent, en fonction de ce qui aura été repéré, la psychologue peut se déplacer sur l'unité pour venir dans un premier temps se présenter et préciser la cadre de sa mission et sa disponibilité éventuelle si besoin.

4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge

Il est essentiel de veiller à pouvoir transmettre à minima, à tout professionnel intervenant auprès du jeune, des informations permettant une compréhension de la dynamique à l'œuvre, comme les éléments de souffrance psychologique, les événements qui peuvent provoquer un changement de comportement, les projets en cours ... Tout en veillant à une confidentialité dans le cadre du secret partagé.

Ces modalités de transmission se retrouvent aussi bien dans le lien équipe à surveillants de nuit, que dans celui de psychologue à équipe éducative ... Chacun intervenant auprès du jeune, dans des moments bien spécifiques ou dédiés, mais qu'il convient de relier entre eux pour limiter la déperdition d'information, le morcellement ou même le risque de clivage inter fonction (jour/nuit).

- **Psychologue/ Équipe éducative/ Cheffe de service :**

Suite à un entretien avec un jeune, le psychologue veille à transmettre par mail un petit compte rendu si cela s'avère nécessaire pour mieux appréhender et ajuster l'accompagnement. Il ne s'agit pas de dévoiler le contenu intégral de l'entretien, mais davantage d'avoir un retour sur ce qui a été perçu de la dynamique émotionnelle à l'œuvre, des éventuels points de vigilance à avoir, des leviers identifiés, afin d'ajuster si besoin l'accompagnement.

4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants

Au sein de chaque unité, des remplaçants réguliers sont positionnés pour permettre une continuité et maintenir l'efficacité de la prise en charge des jeunes. En effet, il est important de veiller à ne pas multiplier le nombre d'intervenants dans leurs accompagnements, au quotidien.

Nous repérons que, dans le parcours de nombre de jeunes, la rupture de liens et les discontinuités dans leurs prises en charge sont venues majorer le sentiment d'insécurité, voire d'abandon. Il nous apparaît donc essentiel de limiter au maximum le turn-over des professionnels, dans la gestion et la mobilisation des ressources humaines nécessaires.

De même, nous veillons à ce que ces remplaçants attirés puissent également participer aux réunions d'équipe et aux séances d'ADP. Ils sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe et de sa dynamique à l'œuvre. Ils peuvent également être positionnés sur un binôme de référence éducative, pour garantir un relai et une continuité de prise en charge.

Lors des formations collectives en interne, les remplaçants réguliers peuvent à ce titre, prétendre de la même manière à celles-ci, en fonction des places disponibles et en articulation avec le reste des professionnels sous Contrat à Durée Déterminée.

Nombre de remplaçants sont titulaires d'un diplôme dans le secteur du social ou du sport: ME, ES, EJE, éducateur sportif. Ils sont donc dotés de compétences certifiées, mais, souvent de moindre expérience, ils ont besoin d'être confortés par une pratique plus conséquente.

Les remplacements au sein d'ARPEJE 49 sont donc l'occasion de capitaliser des savoir-faire supplémentaires ou de s'exercer auprès d'un nouveau public (âge, secteur).

Pour ceux qui ne sont pas diplômés dans le secteur social ou médico-social, en fonction du profil, de l'âge et du souhait du salarié, il peut être proposé d'accompagner une demande de professionnalisation via une VAE ou une entrée en apprentissage par exemple.

Parmi les professionnels actuellement en CDI, un certain nombre d'entre eux ont, par le passé été concernés par un Contrat à Durée déterminée au sein de l'établissement. Cet intermède professionnel est d'autant plus précieux qu'il permet une transition de qualité et une intégration dans l'association dans les meilleures conditions.

4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels

- **Des formations collectives à l'interne**

Une planification des formations collectives

est organisée annuellement, en fonction des besoins et des problématiques repérées dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes.

Chaque session regroupe une dizaine de salariés en moyenne. Elle s'adresse, suivant sa thématique, à telle ou telle catégorie : équipe de nuit, service support, équipe éducative ou de direction.

À l'issue de la session, le support de formation utilisé (PowerPoint ou fichier PDF) est mis à disposition sur le réseau interne, pour permettre au plus grand nombre des collaborateurs de le consulter.

Si cette diffusion nous semble riche, nous souhaiterions pour autant qu'une transmission directe puisse être accompagnée et qu'une restitution par quelques salariés ayant participé à la session puisse s'opérer auprès des équipes concernées sous la forme d'un compte rendu oral.

- **Une Veille documentaire active**

Chaque quinzaine, par l'intermédiaire de la coordinatrice d'ARPEJE 49, la lettre d'information du CNFPT des Services de spécialités Accompagnement des parcours de vie et Inclusion sociale est transmise aux équipes avec les liens correspondants permettant de s'informer des différents articles sélectionnés et des références bibliographiques.

Il semblerait toutefois opportun d'envisager plus largement d'autres abonnements en version dématérialisés afin de permettre à tous de les consulter avec plus de flexibilité via le réseau interne.

- **Participer à la professionnalisation des étudiants, un incontournable**

ARPEJE 49, en sa qualité de site qualifiant, accueille depuis toujours de nombreux stagiaires, tant dans le domaine de l'éducation spécialisée, que dans celui de la psychologie, toujours dans une volonté de pouvoir transmettre un savoir-faire.

Chaque année, et sur chaque équipe, un (e) étudiant (e) en travail social est accompagné (e) spécifiquement par un tuteur de stage, en articulation constante avec le reste de l'équipe.

La majorité des stagiaires éducatifs sont issus du centre de formation en travail social sur Angers : l'ARIFTS. À la marge, certains peuvent être rattachés à des instituts d'autres départements, comme celui de Tours, d'Orléans, ou celui de Rennes.

Les étudiants en psychologie relèvent quant à eux principalement de l'Université Catholique de l'Ouest ou de la Faculté de Psychologie d'Angers. Ils sont majoritairement de niveau Master 2.

- **Accueillir les stagiaires et poser les premiers jalons d'une future collaboration**

À l'issue d'une première sélection de CV et de lettres de motivations, chaque candidat retenu est reçu en présence de la Cheffe de service, responsable de l'unité envisagée et du professionnel identifié en amont (après un temps de concertation en réunion d'équipe) pour assurer le suivi du futur stagiaire éducatif.

Lors de cet entretien, le candidat expose ses motivations et les objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre de sa demande de stage. Il lui sera présenté l'Association, ses valeurs, ainsi que les attendus et les exigences en termes d'accompagnement, d'engagement et de conditions de transmission des écrits. Cet entretien permet également de venir vérifier la bonne adéquation entre le projet du stagiaire et le dispositif qu'il souhaite intégrer.

Lorsque le candidat a été retenu, il est invité à participer à une réunion d'équipe, afin de présenter à tous son pré projet de stage. Une visite de l'établissement s'en suit. En parallèle, il lui sera transmis le « *livret d'accueil du stagiaire* » document interne qui contient les informations pratiques relatives à son stage, ainsi qu'une plaquette détaillée qui présente l'Association et la fiche du groupe éducatif correspondant à l'unité éducative où il sera amené à intervenir durant le stage.

Une commission stagiaire, animée par deux éducateurs, se tient à trois reprises durant la durée du stage. Elle réunit les référents de stage de chaque unité et, si besoin les Cheffes de service.

Les objectifs principaux étant :

- De renforcer la coordination institutionnelle
- Évaluer les modalités de déroulement pour chaque stagiaire
- Développer ou ajuster des outils méthodologiques
- Partager des sources documentaires

Une instance supplémentaire annuelle, animée par un ou des référents de stage, réunira les différents stagiaires présents dans l'établissement. Cette instance a pour objectif principal de leur permettre de partager leurs expériences respectives, ainsi que leurs réflexions, sur le déroulement et les attendus de leur stage.

La cheffe de service, quant à elle, est garante des modalités d'organisation : supervision du planning d'intervention, planification des bilans (mi-parcours et fin de stage), mais également des postures éducatives mises en œuvre dans le respect de règlement intérieur et des valeurs associatives.

C'est également elle qui valide les évaluations de stages et qui peut, au besoin, interpellier le centre de formation.

5. L'organisation du partenariat, des coopérations et du réseau

Les professionnels du service interviennent sur un ensemble de dimensions (organisation de la vie quotidienne, accès au soin, soutien dans les relations sociales et familiales, appui à la scolarité et à l'insertion professionnelle, ouverture sur l'environnement, accès aux loisirs, développement personnel...) qui constituent la vie du jeune et par rapport auxquelles il a besoin de soutien.

À ce titre, les équipes psycho éducatives tissent leurs réseaux de partenaires avec lesquels le projet de l'enfant peut se construire et se mettre en œuvre. Ce travail interdisciplinaire s'inscrit au cœur de la démarche méthodologique menée autour de la personnalisation de l'accompagnement.

L'accompagnement des jeunes et de leur famille ne peut d'ailleurs valablement se concrétiser sans faire appel à ces réseaux extérieurs, tant ces partenaires opérationnels qui co-interviennent sur la situation des jeunes participent depuis leur place à soutenir la poursuite des objectifs individualisés définis dans l'accompagnement.

Aussi, les regards croisés, les synthèses avec les intervenants, les échanges entre partenaires, contribuent-ils à construire et fiabiliser les réseaux dont chacun a besoin, afin de garantir aux jeunes une assistance et une logistique adaptées dans leur cadre de vie.

De plus, en tant que compétence partagée, l'action sociale œuvre dans un système dans lequel interagissent déjà un grand nombre d'intervenants. Cette interdépendance entre l'Aide Sociale à l'Enfance et le service nous amène donc à travailler en lien étroit au quotidien.

Nos partenaires principaux dans le cadre de la prise en charge du jeune d'ailleurs sont principalement l'ASE et, pour certaines situations de jeunes majeurs, le tuteur mandaté dans le cadre d'une mesure de protection juridique pour majeurs (tutelle, curatelle ou curatelle renforcée).

L'équipe est également amenée à être en relation téléphonique, par mails ou en rendez-vous avec des interlocuteurs relevant de dispositifs de soin physique ou psychique : CHU, psychiatre en libéral, médecin généraliste ou spécialiste. De même qu'avec les établissements scolaires, ou de professionnalisation (CCI, MFR, MLA, ...)

5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien

- Les écrits transmis aux partenaires

Le binôme éducatif rédige en étroite collaboration tous les écrits professionnels qui sont destinés à un envoi officiel à nos partenaires principaux. Une reprise globale de la lecture est faite par l'équipe, puis ceux-ci sont transmis au secrétariat pour une mise en page ainsi qu'à la Cheffe de service pour relecture et validation. Elle y adjoint un courrier synthétique qui reprend les éléments principaux décrits dans la note ou le rapport transmis, ainsi qu'une analyse de la situation et les préconisations de l'association.

Dans un souci d'une démarche de qualité investie quant à la précision, l'objectivité et la pertinence de nos écrits, l'ultime relecture et validation sera faite par le Directeur général, avant l'envoi définitif par mail et/ou voie postale.

Enfin, une restitution orale du contenu des écrits est bien évidemment faite au jeune, ainsi qu'à ses représentants légaux, en parallèle de l'envoi du courrier.

- Le rapport d'évolution

Une trame commune est mise à disposition via le serveur interne. Celle-ci permet, en première partie, de détailler la situation administrative du jeune, puis de répertorier et consigner les différents rendez-vous planifiés en termes de scolarité, de temps de concertation, de rendez-vous avec la famille... qui se sont déroulés tout au long de la mesure de placement.

La seconde partie vient ensuite rappeler le contexte du placement ainsi que les objectifs principaux fixés par la mesure de placement. Il sera détaillé le comportement et les relations du jeune, tant avec sa famille, qu'auprès de ses pairs sur le collectif et à l'externe.

Un chapitre sera consacré à sa scolarité ou à sa formation, un autre à sa santé, puis dans la conclusion apparaîtront les préconisations ainsi que les objectifs d'accompagnement envisagés, si une demande de renouvellement de la mesure semble nécessaire.

Il peut être également ajouté un avis du psychologue, si le jeune bénéficiait en interne d'un suivi régulier ou s'il est repéré un fonctionnement psychologique préoccupant.

Un rapport est rédigé 6 semaines avant la date d'échéance de la mesure et, à minima, une fois par an pour une échéance de 24 ou 36 mois.

- **Compte rendu de Visite à domicile (VAD) ou de Visite en présence d'un tiers (VPT)**

En fonction de la situation, des enjeux familiaux repérés sur le besoin d'un soutien ou d'une médiation de la relation, des visites à domicile encadrées par le psychologue et un éducateur, peuvent être planifiées. De même que des VPT au sein d'ARPEJE 49.

À l'issue de ces rencontres, un compte rendu est rédigé par le psychologue, l'éducateur ou bien le binôme. Dans le cadre du secret partagé, ce compte rendu peut être adressé au service gardien s'il s'avère qu'il contribue à apporter des éléments complémentaires, nécessaires à la compréhension de la situation.

- **Note Information Préoccupante**

Du fait de notre partenariat engagé auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire, notre procédure de signalement a dû être modifiée. En effet, auparavant, lors d'un évènement relevant d'une information préoccupante, un signalement était adressé à la Cellule de Recueil d'information Préoccupante du 49 (document type et note détaillée des faits).

Désormais, nous adressons uniquement une note détaillée des faits à l'ASE correspondante, qui se charge de faire suivre au service dédié à l'instruction des IP ou bien de transmettre notre note au Procureur de la République qui décidera de la suite à donner : soit l'ouverture d'une instruction ou un classement sans suite.

La note se veut la plus précise possible, détaillant le contexte, ainsi que le déroulement des faits, relatés, sans interprétation de la part du rédacteur et en veillant scrupuleusement à l'anonymat des mineurs qui ne sont pas directement concernés par l'incident.

Ce document est rédigé sous 48h maximum après avoir eu connaissance de la situation.

- **Note d'actualisation, d'observation ou d'information**

La note d'actualisation, comme son nom l'indique, permet d'actualiser la situation de l'évolution du jeune auprès de nos partenaires, et ce, notamment dans le cadre d'un changement de projet ou d'une demande spécifique, en lien avec des ouvertures de droits, par exemple.

La note d'observation va permettre de partager le récit d'un évènement ou d'un comportement qui nous interroge et qu'il nous semble important de porter à la connaissance de l'ASE. Il en est de même pour la note d'information qui sera toutefois plus conséquente ou traitera d'un contexte particulier en lien avec la situation familiale, médicale, scolaire ou professionnelle.

5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune

5.2.1 À l'externe

- **Synthèse d'échéance ASE**

Quelques semaines avant l'échéance de la mesure, nous sommes conviés à la synthèse d'échéance. En raison de l'éloignement géographique, celle-ci peut parfois s'effectuer à distance, par visioconférence.

Pour autant, et malgré la praticité technique et le gain de temps que cette formule peut apporter (limitation des déplacements notamment), nous constatons une limite dans la fluidité des échanges et des interactions entre chaque partenaire impliqué dans la situation. Ainsi, la rencontre en présentiel restera privilégiée, permettant de rendre la concertation plus interactive.

En amont, ce temps de concertation est préparé avec l'équipe, afin de déterminer les préconisations à retenir. Sont présents : la Cheffe de service, ainsi que le binôme éducatif intervenant dans la situation du jeune.

Un compte rendu est par la suite adressé par l'ASE qui fait état des échanges et de la conclusion, notifiant précisément le positionnement et les préconisations qui seront adressés au Juge des Enfants et transmis oralement à la famille et au jeune.

- **Temps de concertation multi partenarial**

Lorsque la situation le nécessite, des temps de concertation complémentaires peuvent être planifiés avec l'ASE. Autant d'occasions de pouvoir entretenir une relation de collaboration au service du projet du jeune. Ces temps de réunion peuvent également s'organiser avec d'autres partenaires intervenant dans la prise en charge du jeune, notamment dans le domaine du soin (CMP, psychologue ou psychiatre en libéral), de la scolarité (Lycée, MFR, CCI) ou du milieu professionnel (Employeur dans le cadre d'un apprentissage), de la justice (UDAF ou mandataire libéral), de l'hébergement (FJT), ...

5.2.2. À l'interne

- **Le suivi du PPA**

Une réunion de concertation entre le référent et/ou le Co-référent, le psychologue de référence et la Cheffe de service est planifiée dans les 2 mois qui suivent l'arrivée du jeune. En amont, les référents du projet ont recueilli les avis et les souhaits du jeune et de sa famille ou/et du tiers impliqué dans la situation. De même, la trame du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) aura été, pour partie pré remplie. Ce temps de concertation, nécessaire, permet d'affiner les objectifs d'accompagnements, de définir les actions à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs de progression.

Une Co-évaluation et ensuite effectuée dans les 6 mois pour chaque jeune, via la réunion synthèse/évaluation, et les objectifs sont réactualisés. Il réunit toute l'équipe éducative, la Cheffe de service, le ou la Psychologue. En amont, il a été adressé une invitation aux partenaires principaux, ASE et dispositif de soin. De même, le jeune est convié sur le dernier quart d'heure pour reprendre avec lui les éléments principaux qui ont pu être abordés, l'entendre sur ce qu'il souhaite nous restituer ou questionner.

À l'issue de ce temps de concertation, des objectifs d'accompagnement sont retenus. Ils permettront de réactualiser le document ou d'alimenter le 1^{er} PPA si tel est le cas.

Lors de la 1^{re} synthèse un temps sera consacré à l'anamnèse familiale, au contexte de placement, aux mesures antérieures éventuelles. Il sera ensuite décrit les comportements repérés, les points d'appuis et fragilités identifiées. Les éducateurs référents dans la situation ont préparé celle-ci en amont par écrit.

Un compte rendu rédigé par la Cheffe de service et ensuite adressé à l'équipe, aux partenaires ainsi qu'au secrétariat pour être archivé dans le dossier du jeune.

- **Les temps de concertation Fratrie**

Nous l'avons vu, ARPEJE 49 accueille de nombreuses fratries, souvent composées de 2 à 3 enfants.

En fonction des différences d'âge, ou de la pertinence à les maintenir sur la même unité, les enfants peuvent évoluer sur des unités distinctes, malgré tout en très grande proximité géographique (même bâtiment ou à 5 min du site).

Nous avons pu repérer que malgré cette proximité, il demeure essentiel que les différents référents éducatifs intervenant dans les situations respectives des enfants puissent se concerter ponctuellement pour assurer une continuité et cohérence de la prise en charge.

Ce temps de concertation est animé par la Cheffe de service et permet notamment à chacun de prendre connaissance des objectifs principaux d'accompagnement et d'appréhender la situation familiale dans son ensemble. C'est aussi l'occasion de définir et d'organiser les modalités de rencontres entre la fratrie au sein d'ARPEJE 49 : fréquence, les supports (repas, sorties extérieures ...).

De même, les comptes rendus de synthèse de chaque jeune, les PPA ou toutes notes considérées comme utiles à porter à la connaissance des collègues, pour contribuer à venir éclairer ou alerter, sont envoyés par mail aux équipes concernées ainsi qu'à la Cheffe de service.

- **Les temps de passation intra établissement**

Dans un premier temps le dossier numérisé du jeune, est mis à disposition via le Netboard de l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de la situation et l'équipe de l'unité identifiée est planifié. La présence de toute l'équipe offre l'opportunité que chacun puisse prendre connaissance des éléments principaux de la situation du jeune.

Dans un second temps, le jeune concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager cette décision.

Il s'agit bien souvent de lui permettre de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage lors du changement d'unité doit contribuer à lui offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés, davantage en adéquation avec son degré de maturité. Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche.

En fonction de chaque situation, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir une adhésion maximum et de tisser une relation de confiance propice à la qualité de l'accompagnement à venir sur cette nouvelle unité.

6. Soutenir le parcours scolaire

6.1 Le soutien scolaire en interne/ bénévole et étudiant

Peu de jeunes accueillis présentent une grande appétence pour la scolarité. En effet, l'acquisition d'une sécurité affective chez le jeune est nécessaire avant d'entreprendre les apprentissages fondamentaux. Les mineurs placés sont donc, de ce point de vue, des élèves très vulnérables.

Leur parcours scolaire a été le plus souvent teinté d'échecs et d'un manque de confiance important qui n'a pas permis des résultats à la hauteur de leurs capacités. Pour d'autres, une inefficience cognitive corrélée à une immaturité affective impose de fait une réorientation vers un dispositif plus adapté : SEGPA puis MFR ou apprentissage.

- **L'accompagnement scolaire ou le choix d'un projet professionnel**

Pour soutenir les jeunes dans la détermination de leur projet professionnel, l'équipe multiplie et organise les possibilités de stages (en articulation avec les collèges ou lycées) dans différents secteurs professionnels. De même, le jeune est accompagné pour un ou plusieurs rendez-vous où Centre d'Information et d'Orientation afin d'affiner ses choix.

Du soutien scolaire opéré par les éducateurs, mais également animé par des étudiants bénévoles (moyennant une gratification) permet de venir apporter soutien et mobilisation notamment pour des matières spécifiques avec lesquelles le jeune se trouve en difficulté. C'est aussi l'occasion d'encourager, de fixer de petits objectifs, d'accompagner la déception devant un mauvais résultat et d'éviter ou limiter un décrochage scolaire complet.

Les parents sont également invités et sollicités à pouvoir prendre part au suivi de la scolarité de leur enfant. Ils sont systématiquement conviés pour les rendez-vous scolaires, informés bien évidemment des résultats, des absences ou retards si tel est le cas. Le choix de la scolarité, de l'établissement ou de la formation envisagée se fait également en concertation avec eux, dans le respect et l'intérêt du jeune.

Cette mobilisation autour des apprentissages et d'un choix professionnel est centrale dans l'accompagnement au quotidien par l'équipe, car au-delà du choix il s'agit de pouvoir soutenir du désir à se rendre en cours, à faire son travail scolaire et à accepter les contraintes scolaires ou professionnelles (respect des horaires, des adultes, du cadre et du règlement de fonctionnement...).

Cela ne se fait pas sans mal pour certains, et fasse à la difficulté, l'abandon est souvent invoqué plutôt que la persévérance. Il est donc important de prendre et d'entendre les difficultés du jeune sans pour autant répondre systématiquement au souhait exprimé, bien souvent plus en faveur d'une économie psychique que d'un dépassement de l'obstacle rencontré.

Consciente que le placement et les incertitudes liées à leur situation peuvent rendre les jeunes qu'elle accueille indisponibles aux apprentissages, tant d'un point de vue cognitif qu'émotionnel, **ARPEJE 49** a toujours placé la scolarisation et la préparation d'un avenir professionnel au centre de ses préoccupations.

Notre association se veut garante du soutien de chaque enfant dans sa scolarité et, dès leur arrivée en nos murs, les inscriptions sont faites dans un établissement scolaire de l'agglomération angevine. Cette dynamique se retrouve par ailleurs dans la démarche d'accompagnement scolaire mise en place au sein de l'établissement.

À leur arrivée, les jeunes voient leur vie transformée : vie en collectivité, loin de leur famille, nouvelle école. Cela fait beaucoup de changements qui peuvent s'avérer traumatisants et avoir des conséquences néfastes sur le plan scolaire : difficultés de concentration, manque d'intérêt pour les apprentissages, problèmes de comportement...

Peu de jeunes présentent une réelle appétence pour la scolarité et beaucoup ont accumulé du retard, par manque de confiance en eux et par défaut d'aptitude à pouvoir se mettre au travail, du fait d'une autonomie souvent limitée. Malgré leur âge, il convient d'être très présents dans cet accompagnement et impulser des encouragements réguliers pour les amener à se mobiliser.

Nous faisons donc appel à des bénévoles via des associations de quartier ou des étudiants en travail social ou inscrit dans un cursus universitaire, afin de venir renforcer l'équipe éducative pour le temps de travail scolaire.

Malheureusement nous faisons le constat d'une insuffisance de moyens dans ce domaine pour répondre de manière efficiente aux besoins identifiés pour chacun. En effet, il faudrait pouvoir consacrer quasiment pour chaque jeune un temps individuel quotidien de soutien et dispenser une pédagogie adaptée.

Malgré cette regrettable absence de moyens, nous tentons malgré tout de veiller à ce que le travail scolaire exigé par l'établissement scolaire puisse être fourni. De même, des rendez-vous réguliers sont demandés par les référents éducatifs auprès des professeurs pour faire le point de l'évolution et, si besoin, intervenir au plus vite en soutien auprès du jeune pour éviter (ou limiter) dans les meilleurs délais un décrochage et une mise en échec chronique de la scolarité.

6.2. Tenter la remobilisation par la découverte d'un secteur d'activité ou d'un métier

Certains jeunes finissent, pour des raisons différentes, à ne plus s'inscrire dans un projet scolaire ou professionnel. Par expérience, nous savons qu'il convient à tout prix de limiter au maximum cette période de « rien », car la remobilisation n'en sera que plus difficile, voire impossible.

Pour ce faire, nous exigeons du jeune qu'il se réinscrive à minima dans une dynamique par le biais de stages dans des entreprises. Le jeune réalise avec l'aide de l'équipe éducative, un CV et lettre de motivation et se voit accompagner (si difficultés à se mobiliser) dans ses recherches. Des conventions de stage peuvent être mises à disposition par ARPEJE49. En parallèle, des rendez-vous au CIO peuvent permettre de venir affiner un choix de métier.

De même, lorsque le jeune ne peut se déterminer précisément sur le secteur qui pourrait l'intéresser, l'intégration d'un service civique (à partir de 16 ans) via l'association UNICITE, pour quelques mois, permet de faire mûrir son projet. Cela lui évite ainsi de s'engager vers une voie professionnelle par défaut comme nous avons pu parfois le constater et qui de fait conduit à un abandon.

Il peut également permettre une reprise de confiance en soi et l'inscription dans un rythme de travail quotidien, ce qui pour certains est déjà un objectif considérable : se lever, se rendre sur le lieu d'activité, fournir un travail, respecter un règlement et des consignes ...

6.3. Mobiliser l'environnement de proximité pour faciliter la socialisation et les apprentissages

Sortir de l'institution et faire des expériences avec des pairs qui ne vivent pas avec soi est une nécessité absolue pour permettre au jeune de poursuivre son processus de socialisation et d'intégration dans la société.

Pour ce faire, l'unité s'appuie sur son environnement extérieur de proximité tant dans le secteur du sport (Clubs, salles de sports, piscines...) que de la culture (Cinéma, musées, bibliothèques ...) et de la vie associative par le biais des Maisons de quartier et associations spécialisées dans différents domaines.

Des associations et des lieux ressources

– L'ARCHIPEL et les centres de loisirs municipaux

L'Archipel est une association de bénévoles engagés avec une équipe de professionnels pour répondre aux attentes des habitants en organisant des rencontres, des événements et des activités chaque année.

Elle exerce une mission permanente d'éducation populaire et d'animation au service des habitants et des associations du territoire Douvre Saint Jacques Nazareth. Elle est membre de la fédération des centres sociaux Maine et Loire Mayenne.

Les jeunes sont inscrits dans différents centres de la ville d'Angers afin d'éviter les regroupements d'enfants d'une même structure qui pourrait mettre à mal l'accueil et la poursuite de l'activité.

– **ALIA Association Ligérienne d'Addictologie**

Cette association intervient sur le département du Maine-et-Loire dans le domaine des addictions avec ou sans substances et peut apporter aide et soutien pour les jeunes pour lesquels les consommations d'alcool ou /et de cannabis pourraient relever d'une dépendance.

– **AAVAS Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels**

L'équipe propose une écoute active dans une approche globale (psychologique, sociale et juridique) pour toute personne ayant vécu ou vivant des situations d'abus sexuels de quelque nature que ce soit.

– **Planning Familial et Centre Flora Tristan (CPEF) CHU d'Angers**

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont des lieux d'écoute, d'information, d'accompagnement, de prévention, et aussi de soins. Ils permettent l'accès à des prescriptions médicales et de consultations de gynécologie. Des médecins, des infirmières, des assistantes administratives, des sages-femmes et des conseillères conjugales et familiales, formé(e)s réalisent cet accompagnement.

– **QUAZAR**

Cette association permet l'accueil et le soutien des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, intersexes et de leur entourage : questionnement sur son orientation sexuelle ou son identité de genre, positionnement vis-à-vis de son entourage, envie d'échanger sur les questions que l'on se pose, ou simplement besoin de passer un moment dans un environnement où l'on se sent à l'aise. L'accueil peut être individuel (sur rendez-vous) ou lors des permanences. Des accueils spécifiques et des rencontres sont également organisés pour les jeunes (15-25 ans).

6.4. Explorer d'autres environnements géographiques

- **Séjours ou week-end hors les murs & Accueil en gîte**

Sur les périodes de vacances scolaires, principalement estivales, l'unité a l'habitude d'organiser des camps collectifs à la découverte d'autres environnements : mer, montagne, campagne.

Ces projets de séjours extérieurs hors de l'établissement représentent l'occasion de partager un quotidien 24/24h auprès des éducateurs présents, dans un autre cadre et avec des règles de vie adaptées au contexte de vacances. Les jeunes, particulièrement friands de ces moments de convivialité, prennent plaisir à ces expériences nouvelles et reviennent avec des souvenirs marquants.

- **Camps individuels**

Certains jeunes, en fonction de leur maturité, de leur degré d'autonomie et de leur envie peuvent se voir proposer un camp ou un mini-camp avec un centre de loisir ou la maison de quartier.

6.5. Favoriser la citoyenneté par le biais de certains dispositifs de droit commun

Pour cette tranche d'âge, l'équipe soutient et encourage au maximum une inscription et une sollicitation des dispositifs de droit commun en faveur d'une participation et d'un engagement citoyen. Pour se faire dès la majorité du jeune, l'inscription sur la liste électorale est favorisée tout comme l'inscription à la journée Défense et Citoyenneté.

Des actions de bénévolat sont également encouragées notamment autour d'évènements ponctuels en faveur de l'environnement, ou dans un autre domaine selon l'appétence et centre d'intérêt de certains jeunes.

7. Le processus de sortie

Au terme de la mesure de placement, l'accompagnement à la sortie s'inscrit dans le parcours de vie des jeunes et ce temps fort dans leur trajectoire d'accompagnement représente une mission essentielle de l'établissement.

Plusieurs enjeux sont à l'œuvre au moment de la sortie du jeune :

- Offrir une approche bienveillante de manière à permettre que cette séparation se traduise par une transition sereine
- Préparer de manière anticipée les modalités de cette sortie, en lien avec les objectifs du projet personnalisé et de la mesure de placement
- Préparer le jeune à s'adapter à ces nouvelles conditions d'existence pour poursuivre son projet de vie

Outre l'organisation consistant à mettre en place le passage d'un jeune sur une autre unité interne, la nécessité d'accompagner au mieux la fin d'une prise en charge est fondamentale, et ce, de la manière la plus complète possible.

Tout comme ce qui concerne le temps de l'admission, le processus de sortie accompagnant la fin de prise en charge est clairement formalisé dans le souci d'une continuité pour l'adolescent. Qu'il s'agisse d'un retour en famille, ou d'une orientation vers un autre dispositif, la sortie d'un jeune doit toujours être anticipée et accompagnée, afin d'éviter une rupture dans son parcours.

Pour un retour en famille, les éducateurs référents prennent soin en amont du retour définitif, d'organiser en lien avec le ou les parents, la recherche des relais nécessaires en proximité du domicile, tant pour la scolarité, les loisirs que le soin. Il est également demandé aux différents professionnels intervenus dans la situation (kinésithérapeute, orthodontie, psychologue, collègue ou Lycée) de pouvoir nous communiquer un bilan, directement ou au professionnel qui assurera la suite, ainsi que les objectifs et points de vigilance éventuels à tenir.

Dans le cadre d'une réorientation vers un autre dispositif, un relai nécessaire à la continuité de la prise en charge dans le respect du secret partagé s'organise également, mais en articulation avec le coordonnateur de l'ASE et le nouveau lieu d'accueil : lieu de vie ou dispositif de type semi-autonomie sur leur département d'origine.

Une note de fin de prise en charge est rédigée, dans laquelle figure notamment, les différentes prises en charge durant l'accueil par ARPEJE 49 ainsi que les coordonnées des professionnels qui ont assuré ces suivis. Les bilans à prévoir sont également notés consignants tous les rendez-vous programmés, notamment ceux d'ordre médical ou scolaire.

De plus, il est précisé tant à la famille qu'au nouveau lieu d'accueil, que les éducateurs référents resteront joignables pour répondre à un besoin de complément d'information, après le départ de du jeune. De même, si un temps de synthèse ou de concertation est programmé post-départ, mais dans une temporalité à court terme, ARPEJE 49 pourra se rendre disponible pour y participer au besoin.

Fréquemment, le jeune qui quitte l'unité, appelle l'équipe dans les semaines qui suivent son départ, pour donner des nouvelles. Certains, peuvent également repasser sur l'unité pour venir saluer ses anciens éducateurs. Cette opportunité de rencontre nous apparaît bénéfique pour des jeunes qui ont connus bien souvent de multiples ruptures, sans aménagement pour leur permettre d'éviter de les vivre sereinement.

8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes

Conscient qu'il est nécessaire d'adapter son offre aux évolutions des besoins, la Maison d'enfants à caractère social La RIVE BLEUE s'attache à fournir les meilleures prestations d'accueil possibles.

À l'appui de nos observations et de nos retours d'expérience, nos travaux mettent ainsi en évidence plusieurs sujets susceptibles d'être améliorés. de manière à remettre en perspective l'existant, au profit d'une consolidation du service apporté.

8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical pour les enfants confiés

En termes de difficulté, l'accès au soin psychique et aux spécialistes médicaux est le plus souvent inaccessible en termes de délais de consultation ou de places. Un manque d'offre globale de soin est relevé. De plus, en ce qui concerne la psychiatrie, la loi du 31 décembre 1970 portant sur la réforme hospitalière, chaque département français est découpé en secteurs géo démographiques déterminant l'organisation administrative gérant la maladie mentale et la répartition des structures de soins de santé mentale par secteurs.

Base du service public destiné à répondre à la demande de soins de la population qui y réside, cette organisation met en difficulté les réponses à nos besoins en matière de prestation de soin psychique, dans la mesure où la plupart des enfants que nous recevons dépendent d'une adresse administrative hors du Maine-et-Loire.

L'ambition que porte **ARPEJE 49** consiste à mettre à disposition de ses unités éducatives des moyens en corrélation avec ses usages, par la création d'un réseau en mobilisant le secteur médical et paramédical de proximité en des initiatives locales, portées par des praticiens volontaires.

Un travail partenarial pourrait ainsi être entretenu, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants de l'établissement
- Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques

8.2. Renforcer nos modalités de soutien scolaire : une préoccupation affirmée

Le constat est éloquent, très peu de partenariats existent entre des associations intervenant dans le soutien scolaire et les lieux d'accueil, « *faute de financements, de temps ou de disponibilités pour les conseils départementaux et les associations* », explique le ministère des Solidarités.

Dans son article L112-3, le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que :

« *La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.* »

L'échec scolaire est pourtant vécu par nombre d'enfants comme une véritable atteinte narcissique, et « le manque de volonté » ou la « paresse » en sont rarement la cause.

Aussi, en référence à la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**, initiée par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles en octobre 2019, l'Association **ARPEJE 49** souhaite garantir aux enfants protégés dont elle a la responsabilité d'accueil, un accès renforcé à la scolarité par un accompagnement scolaire adapté aux profils des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

Cette notion de bien être scolaire représente une des priorités d'**ARPEJE 49**, poursuivant l'objectif à terme que le jeune puisse disposer de toutes les cartes en main pour s'insérer professionnellement et pouvoir ensuite exercer pleinement sa citoyenneté à sa majorité.

Aujourd'hui, c'est le personnel éducatif, auquel s'associent ponctuellement quelques bénévoles, qui sont en charge de l'aide aux devoirs en groupe restreints ou individuellement, selon l'âge et les tâches à accomplir. Cependant, le manque de formation pédagogique sur ce sujet, le temps dédié à cette tâche, le fait de devoir simultanément être en responsabilité du reste du collectif, ne lui permet pas de réunir les conditions favorables à ce type d'accompagnement spécifique.

Si les bénévoles (le plus souvent des étudiants) apportent un soutien complémentaire d'une immense variété auprès des jeunes, en lien avec les équipes salariées, il est cependant constaté qu'ils ne peuvent se rendre véritablement disponibles sur la durée au fil de l'année, malgré la gratification financière qui leur est attribuée.

Il en résulte généralement un manque de continuité pédagogique auprès de l'enfant et il devient dès lors difficile d'installer une relation assidue, au creux de laquelle puissent se tisser lien de confiance et stabilité.

Le projet de mécénat « *Aide aux devoirs* » exploré par l'Association consiste donc à apporter une réponse plus durable aux besoins repérés chez le mineur en difficulté d'apprentissage.

Notre objectif consiste donc à proposer un temps d'étude plus constant et plus efficient qu'il ne l'est, accompagné d'un adulte bienveillant disposant des compétences requises pour accompagner le jeune dans la compréhension et la réalisation de ses devoirs, faire des exercices, répéter ses leçons, exercer sa mémoire, développer son sens de l'analyse, inscrit dans une aide personnalisée.

Pour autant, pour permettre le renforcement de soutien scolaire tout au long de l'année, ce projet ne peut pas être financé complètement par les fonds publics qui alimentent notre budget. Tel qu'il est souhaité d'agir, serait de pouvoir réunir le budget nécessaire à la mise en place d'un véritable dispositif institutionnel de soutien scolaire, par un recours au mécénat d'entreprise, visant à apporter son soutien financier sous la forme de subventions, possiblement reconductibles.

En participant au financement de cette action, les entreprises candidates bénéficieraient d'une réduction fiscale de 60 % des montants engagés, au titre de leur impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

Du professeurs diplômés, rémunérés en conséquence, seraient alors amenés à intervenir directement auprès de l'établissement de l'association, dans le cadre de missions d'appui ressource, visant la transmission de leur expertise et contribuer ainsi à favoriser une aide à l'apprentissage scolaire.

Au-delà de l'objectif de diversification des sources de financement de certains projets que souhaite entreprendre l'association, cet appel au mécénat par ARPEJE 49 traduit donc sa volonté de s'ouvrir à de nouveaux partenaires, autour de projets partagés et de valeurs communes.

8.3. Amplifier notre réseau de lieux ressources

En complément de son activité centrée sur l'hébergement collectif, l'établissement à le souci de diversifier ses réponses au regard d'éléments repérables amenant à préconiser le recours à un accueil familial ponctuel (durant des week-ends, les vacances) à destination d'enfants ne disposant pas ou très peu de droits d'hébergement.

En effet, depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation progressive du taux de présence de jeunes durant ces périodes. En matière d'organisation ce taux de présence important a des répercussions sur les dynamiques de groupe, mais aussi en termes de disponibilité et d'épuisement professionnel. Pour les jeunes qui vivent en collectivité de façon quasi permanente, les incidences sur leur développement sont à prendre en considération. De même, les sujets liés à l'intime, à l'individualisation peuvent être éprouvés par le poids du collectif, d'autant plus lorsque la situation perdure.

Il est par conséquent nécessaire de proposer à ces jeunes des espaces de ressource individuels pour leur permettre d'éprouver d'autres expériences relationnelles et bénéficier d'instantanés de prise en charge plus individualisés.

Il s'agira donc d'étendre le réseau de familles ressources pour proposer une modalité de prise en charge alternative sur des séquences d'accueil partagé.

Nos repères en faveur de ces réponses reposent sur :

- L'âge de l'enfant (plus il est jeune et plus ce critère représente une indication de cette nature)
- L'existence d'une demande affective du jeune (souvent en lien avec une carence observée par les professionnels)
- Les réactions problématiques à une vie en collectivité
- L'absence de projection à court ou moyen terme dans un possible retour à son domicile

L'établissement s'est inscrit dans une démarche d'exploration de nouveaux lieux d'accueils ponctuels et complémentaires et souhaite poursuivre notamment ses collaborations avec le Secours populaire et le Secours catholique. Toutefois, il est repéré que les familles susceptibles de proposer des accueils de cette nature et plus rarement enclines à recevoir des jeunes de cette tranche d'âge. Notamment si elles ne disposent pas de support d'activités dédiées.

Ainsi, dans le but d'établir et de favoriser l'éveil des stimulations de nature cognitive, physique, psychosociale et émotionnelle chez le jeune, une recherche est également menée auprès de gîtes

disposant d'une infrastructure dont la vocation consiste à proposer de la médiation animale, tant il est reconnu le bénéfice à pouvoir expérimenter du lien entre l'homme et l'animal.

Conclusion et perspectives

Produit d'une mobilisation active de l'ensemble de l'équipe éducative, ce projet de service fut autant un partage collégial des pratiques en œuvre au sein de l'établissement, qu'un retour d'expérience permettant de porter un diagnostic objectif sur les actions menées.

Développé sur la base des travaux engagés ces dernières années, et ajusté à l'aune de nos observations et de notre expérience, il a la volonté de répondre aux besoins des jeunes accueillis, ainsi qu'à ceux formulés par la collectivité.

Les objectifs d'accueil de fratries, de mixité, de diversité des modalités d'accueil permettant une réponse globale d'accompagnement éducatif adapté et destiné à apporter des réponses en matière de santé y compris psychique et de maintien du lien familial, recourent les préoccupations et les pratiques de l'Association.

C'est la raison pour laquelle un projet de création d'un nouveau site d'accueil, correspondant à un besoin de transformation structurelle de nos services, est cours de réalisation, en accord avec la politique sociale départementale déclinée dans notre secteur.

Ce nouveau projet, portant sur la construction sur Angers d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social prévoit une augmentation sensible de l'effectif actuellement accueilli. Ainsi, 76 places mixtes, à destination de mineurs et jeunes majeurs, garçons et filles et fratries de moins de 21 ans.

Il devrait voir le jour en 2025 et sera déployé sur 8 unités éducatives (de 8 à 9 places chacune) auxquelles s'ajouteront plusieurs studios individuels.

Destinés à offrir aux enfants et adolescents qui y seront accueillis l'ensemble des prestations et des services prévus par le projet d'établissement, les locaux et leur aménagement permettront la mise en œuvre pertinente de chaque projet de service.

La structure disposera, en outre, de plusieurs espaces extérieurs, dédiés par unités et proportionnés à cette nouvelle capacité d'accueil.

Le cadre de vie proposé proposera des activités extérieures via plusieurs supports de médiation (vélos, trottinettes, draisiennes, bac à sable, carré potager, petits animaux...).

L'établissement, dans sa nouvelle configuration, fera l'objet d'une évaluation rapprochée, afin de suivre les réalisations entreprises et les résultats obtenus des nouvelles activités qui seront mises en œuvre.